

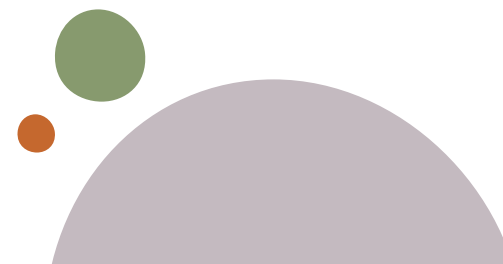


RAPPORT D'ACTIVITÉS
2020



TABLE DES MATIÈRES

1. Associés & organes statutaires	5	4. Rapport de rémunération 2020	16
1. Les associés			
2. Organes de Gestion et de Contrôle au 31 décembre 2020			
A. Conseil d'administration			
B. Comité de rémunération			
C. Comité d'audit			
D. Collège des Contrôleurs aux comptes			
3. Organigramme fonctionnel			
A. Direction			
B. Responsables de secteurs			
2. Les organes statutaires	8	5. L'activité de nos Centres Cinéraires	18
1. Assemblée générale		1. Nos différents secteurs	
2. Conseil d'administration		A. Crématorium	
3. Comité de rémunération		B. Funérarium	
4. Comité d'audit		C. Services HoReCa	
		D. Le Parc Mémoirel	
		2. Le personnel	
		3. Les résultats financiers	
		A. Le bilan	
		B. Le compte de résultats	
		C. Le plan financier pluriannuel	
		4. Liste des adjudicataires	
		5. Rapport du Collège des Commissaires	
		Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société S.C.	
		NEOMANSIO pour l'exercice clos le 31 décembre 2020	
		6. Comptes annuels	
3. Rapport du Conseil d'administration	11	6. Annexes	40
1. Le Centre Cinéraire de Neufchâteau : la dernière ligne droite		1. Rapport annuel d'évaluation 2020 des rémunérations	
A. Le suivi du chantier		2. Rapport annuel de rémunération	
B. Se faire connaître			
C. Bien s'organiser pour vivre à trois			
D. Intégration administrative, comptable et informatique de nos trois sites d'exploitation			
2. Le Centre Cinéraire de Héron : répondre à un besoin croissant en province de Liège			
3. Nos Centres Cinéraires sont aussi des Centres de vie			
4. La Covid-19 bouleverse l'ensemble de nos certitudes			
A. Nos missions et valeurs de service public			
B. Notre personnel			
5. Rénovation du service HoReCa du Centre cinéraire de Liège			





1

ASSOCIÉS & ORGANES STATUTAIRES

1. Les associés

Communes :

Ans	Herve	Seraing
Aubel	Jalhay	Soumagne
Awans	Juprelle	Sprimont
Aywaille	Kelmis	Spa
Baelen	Liège	Stavelot
Bassenge	Lierneux	Stoumont
Beyne-Heusay	Limbourg	Theux
Blegny	Lontzen	Thimister-Clermont
Büllingen	Malmedy	Trois-Ponts
Burg-Reuland	Marchin	Trooz
Chaufontaine	Nandrin	Verviers
Dalhem	Neufchâteau	Visé
Dison	Neupré	Waimes
Engis	Olne	Wanze
Esneux	Oreye	Waremme
Eupen	Oupeye	Welkenraedt
Flémalle	Pepinster	
Fléron	Plombières	
Grâce-Hollogne	Raeren	
Herstal	Remicourt	

Provinces :

Province de Liège

Province de Luxembourg

Coopérateurs :

Liège, Herstal (1991) ; Welkenraedt (2003) ; Ans, Aubel, Awans, Aywaille, Baelen, Bassenge, Beyne-Heusay, Blegny, Chaufontaine, Dalhem, Dison, Engis, Esneux, Eupen, Flémalle, Fléron, Grâce - Hollogne, Herve, Jalhay, Juprelle, Kelmis, Lierneux, Limbourg, Lontzen, Malmedy, Marchin, Nandrin, Neupré, Olne, Oreye, Oupeye, Pepinster, Plombières, Raeren, Remicourt, Seraing, Soumagne, Sprimont, Spa, Stavelot, Stoumont, Theux, Thimister - Clermont, Trois - Ponts, Trooz, Verviers, Visé, Waimes, Wanze, Waremme, la Province de Liège (2009) ; Büllingen, Burg - Reuland et la Province de Luxembourg (2016) ; Neufchâteau (2018)

Rapport d'activités présenté le jeudi 24 juin 2021 à l'Assemblée générale ordinaire des Associés – 30^{ème} exercice

2. Organes de Gestion et de Contrôle au 31 décembre 2020

A. Conseil d'administration

Président

Louis Maraite

Vice-Président

Miguel Fernandez

Administrateurs

Carine Clotuche
André Denis
Sarah El Hasnaoui
Michel Faway
Guy Krettels
Fiona Krins
Giuseppe Maniglia
Léon Martin
Thierry Missaire
Bernard Moinet
Marie-Jeanne Omari Mwayuma
Joseph Simons
Arnaud Thonard¹
Michaël Gonzalez Garcia²

Secrétaire

Philippe Dussard

Invité permanent

Damien Gérardon

B. Comité de rémunération

Sarah El Hasnaoui
Léon Martin
Thierry Missaire
Bernard Moinet
Marie-Jeanne Omari Mwayuma

Secrétaire

Philippe Dussard

Invité permanent

Damien Gérardon

C. Comité d'audit

Michel Faway
Fiona Krins
Léon Martin

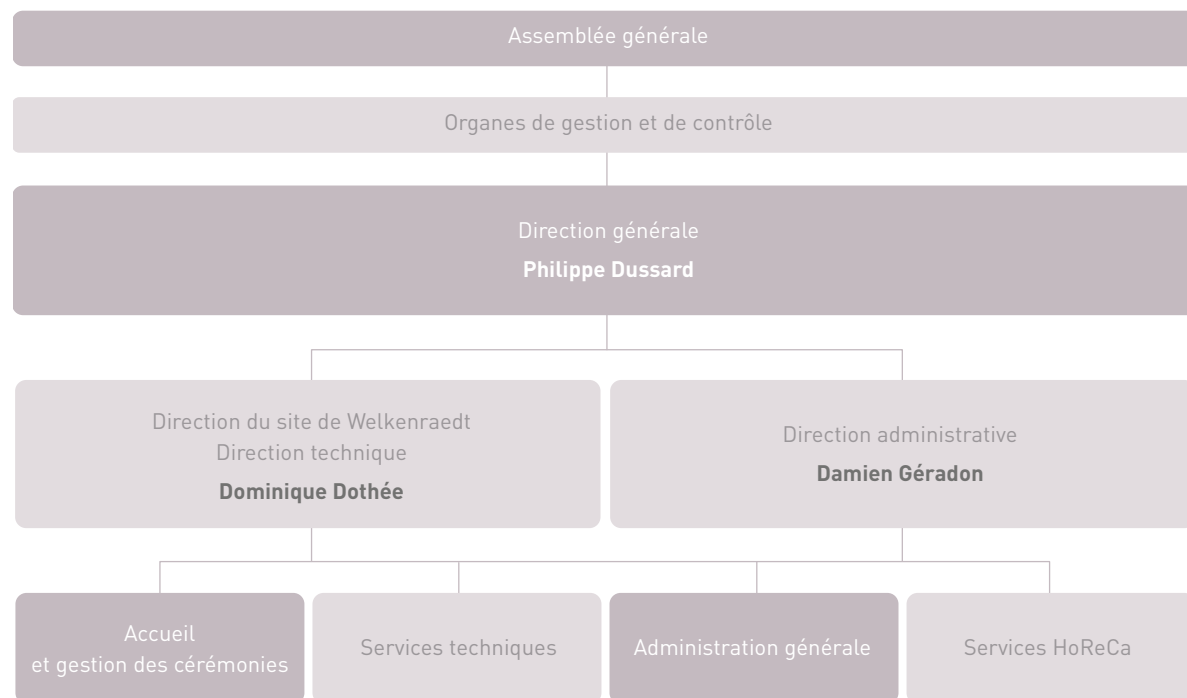
D. Collège des Contrôleurs aux comptes

HLB Belgium
Quai des Vennes 18
4020 Liège

¹ jusqu'au 28 septembre 2020

² depuis le 13 novembre 2020

3. Organigramme fonctionnel



A. Direction

Direction générale : **Philippe Dussard**
Direction technique – Direction du site de Welkenraedt : **Dominique Dothée**
Direction administrative et financière : **Damien Gérardon**

B. Responsables de secteurs

Accueil - Administration : **Damien Gérardon**
Crématorium (Services techniques) : **Dominique Dothée**
HoReCa site de Liège : **Murielle Samson** (Brigadière)
HoReCa site de Welkenraedt : **Arlette Huppertz** (Brigadière)



2

LES ORGANES STATUTAIRES

1. Assemblée générale

Trois assemblées générales ordinaires se sont tenues en 2020, à savoir :

- L'assemblée générale ordinaire du 6 février 2020 a approuvé la création d'un Centre cinéraire à Héron ainsi que le maintien des rémunérations des mandataires sur recommandation du Comité de rémunération ;
- L'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2020 a examiné et approuvé le rapport d'activités 2019, le rapport du Collège des contrôleurs aux comptes, le bilan, le compte de résultats et ses annexes, le rapport de rémunération 2019 et a donné décharge aux administrateurs ainsi qu'au collège des contrôleurs aux comptes ;
- L'assemblée générale ordinaire du 16 décembre 2020 a nommé un nouvel administrateur suite à une démission et a examiné et approuvé l'évaluation du plan stratégique pour les années 2020-2021-2022 ainsi que les propositions budgétaires.

2. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni dix fois afin d'assurer la gestion stratégique et courante de l'intercommunale : les 10 janvier, 7 février, 6 mars, 17 avril, 15 mai, 26 juin, 18 septembre, 16 octobre, 13 novembre et 11 décembre 2020. À quatre reprises, la réunion s'est déroulée par vidéoconférence afin de respecter au mieux les mesures de distanciation sociale tout en respectant les législations relatives à la tenue des réunions des organes des intercommunales.

Les travaux abordés ont concerné les points suivants :

- analyser et approuver le rapport d'activités de l'exercice 2019, les annexes, le bilan et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019 ;
- lire, analyser et approuver les procès-verbaux des Conseils d'administration ;
- suivre et analyser nos indicateurs financiers et de gestion ainsi que les statistiques mensuelles ;
- prendre connaissance et analyser les statistiques annuelle 2019 relative à la crémation en Belgique et dans notre intercommunale ;
- arrêter les décisions de gestion de personnel (engagements, promotion à une fonction supérieure d'un agent, attribuer les interruptions de carrière, licenciement, profils de fonctions...) ;
- fixer l'ordre du jour des assemblées générales du 25 juin 2020 et du 16 décembre 2020 ;
- examiner et adopter l'évaluation du plan stratégique 2020-2021-2022 ;
- examiner et adopter les propositions budgétaires 2021-2022 ;
- approuver les cahiers spéciaux des charges et le mode de passation des marchés publics ;
- attribuer des marchés publics ;
- approuver les avenants dans le cadre du marché public relatif à la construction du Centre cinéraire de Neufchâteau ;
- prendre connaissance des décisions de la Tutelle (SPW) ;
- approuver le calendrier des réunions des instances de gestion de l'intercommunale ;
- prendre connaissance de l'évolution du dossier relatif au crématorium de Neufchâteau (avancement du chantier, architecture du bâtiment, parc mémoriel, techniques spéciales, planning de fin de chantier...) ;
- prendre connaissance de l'évolution du dossier relatif au projet d'implantation d'un Centre cinéraire à Héron ;
- approuver le rapport de rémunération 2019 ;
- prendre connaissance du rapport du Comité de rémunération relatif à l'évaluation des rémunérations et avantages en 2019 ;
- prendre connaissance du rapport du Comité d'audit relatif au suivi de la mission de contrôle du réviseur et à l'analyse des états financiers de l'année 2019 ;
- déterminer l'ordre du jour d'une négociation syndicale et de la composition de la délégation patronale ;

- présenter le rapport de gestion et le rapport d'activités 2019 lors d'une séance publique ;
- entreprendre une réflexion sur des thèmes divers (Médiation des plaintes,...)
- analyser la demande d'un citoyen demandant des documents administratifs ;
- analyser et suivre les mesures prises dans le cadre de la pandémie (vis-à-vis de notre personnel et de nos activités) ;
- prendre la décision d'attribuer un chèque consommation de 300€ à chaque membre du personnel suite à la pandémie ;
- analyser et approuver une note d'intention relative aux mesures à prendre en termes de ressources humaines ;
- acter la démission d'un administrateur ;
- coopter un nouvel administrateur ;
- analyser et discuter à propos de l'étude relative à l'humusation.

3. Comité de rémunération

Le Comité de rémunération s'est réuni le 17 avril 2020 afin d'établir le rapport d'évaluation écrit conformément à la disposition reprise à l'article L1523-17 §2 alinéa 3 du CDLD et d'approuver le procès-verbal de la réunion précédente.

4. Comité d'audit

Le Comité d'audit s'est réuni le 10 avril 2020 afin de finaliser son rapport relatif au suivi de la mission de contrôle du réviseur et à l'analyse des états financiers de l'année 2019.





3

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport d'activités de l'exercice 2020, de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre et les annexes réglementaires.

Emaillée par la pandémie due à la Covid-19, la première année de ce triennat aura été particulière pour notre institution et pour les objectifs que nous nous étions fixés. L'ensemble du phasage de ce plan stratégique élaboré en 2019 s'en trouve fortement modifié ainsi que les prévisions budgétaires.

Les différents faits marquants et actions entreprises cette année peuvent se synthétiser en cinq grands chapitres. Le **premier** concerne la fin de la construction du Centre Cinéraire de Neufchâteau, le **second** aborde la mise en évidence d'un besoin de plus en plus marqué d'implanter un troisième Centre cinéraire en province de Liège, le **troisième** démontre que nos Centres sont également des lieux de Vie, le **quatrième** aborde le bouleversement causé par la pandémie due à la Covid-19 et le **dernier** concerne la rénovation du service HoReCa du site de Liège. L'ensemble de ces points s'articule autour des lignes de force décrites dans le plan stratégique intitulé « Une intercommunale durable tournée vers son avenir » et élaboré pour les années 2020-2021-2022.

1. Le Centre Cinéraire de Neufchâteau : la dernière ligne droite

Dès 2021, la population de la province de Luxembourg disposera, comme partout en Belgique, d'un Centre cinéraire. Cette structure située au milieu de la province va permettre de réduire considérablement la distance pour accéder à ce service.

À ce jour, la Belgique compte 19 crématoriums : 11 en Flandre, 1 à Bruxelles et 7 en Wallonie. Une étude réalisée en septembre 2014 par le SEGEFA de l'Université de Liège (Service d'Etude en Géographie Economique Fondamentale Appliquée) et actualisée en février 2020, relative à la couverture des crématoriums en Fédération Wallonie-Bruxelles démontre que la zone d'influence des crématoriums de Liège-Robermont et de Welkenraedt se prolonge vers le Nord de la province de Luxembourg et que la majeure partie de ce territoire ne s'intègre nullement à la zone d'influence d'un crématorium wallon. Ceci signifie que la population de cette région du Sud de la Belgique doit parcourir des distances importantes et entreprendre des démarches administratives parfois lourdes afin de se rendre dans un crématorium situé dans un pays voisin pour procéder à la crémation d'un proche.

Conscient de ce manque, les élus politiques de la Province de Luxembourg et de l'intercommunale Neomansio se sont interrogés sur l'opportunité et la faisabilité d'implanter un centre cinéraire public dans le sud de la Belgique afin de répondre à un besoin flagrant et de préserver la gestion de service public que tout établissement crématoire devrait privilégier afin de garantir l'éthique et la déontologie indispensable en ce domaine.

Afin d'étudier la pertinence d'un tel projet, les deux partenaires ont lancé au début de l'année 2015 une étude de faisabilité pour déterminer le programme (bâtiment, unités techniques, cimetière cinéraire, abords, parking et voirie), le plan financier, la localisation idéale, les subsides éventuels et le lien juridique entre la Province de Luxembourg et l'intercommunale. Six localisations ont été analysées en termes de potentiel de crémations, d'amélioration de la couverture en Wallonie et plus spécifiquement en province de Luxembourg, d'impact sur les crématoriums existants et d'amélioration de l'accès (réduction de la distance parcourue).

Celle-ci démontre que ce projet est viable pour notre intercommunale et répond à un besoin objectif pour la population luxembourgeoise. Sur base des différents critères étudiés, Neufchâteau apparaît comme le lieu idéal pour répondre au besoin grandissant de la population de cette région.

Dans ce contexte, les deux partenaires associent la Ville de Neufchâteau dans le projet, cette dernière apporte un terrain de plus de 5 hectares situé au milieu d'une sapinière. L'objectif novateur et unique en Belgique est de créer un centre cinéraire disposant d'un crématorium et d'un parc cinéraire forestier, lieu où les formes, les matériaux et la nature apportent une solennité non monumentale et laïque.

Dès le deuxième trimestre 2021, l'intercommunale Neomansio va permettre d'offrir un service de qualité aux habitants de la province de Luxembourg qui ont droit comme tous les Belges de pouvoir choisir sans la moindre contrainte entre inhumation et crémation. En accomplissant notre mission de service public, nous serons à même de fournir un service de proximité aux familles endeuillées du Sud de la Belgique. Cette concrétisation démontre une fois encore que le monde politique et une intercommunale peuvent apporter une réponse à un besoin donné en unissant leurs forces et ressources.



De nombreuses étapes furent franchies durant cette année :

A. Le suivi du chantier

Entamée début de l'année 2019, la construction du Centre Cinéraire de Neufchâteau, doit se terminer à la fin du 1^{er} trimestre 2021.

En termes de stratégie, c'est donc surtout de bonne évolution du chantier, de contrôle des budgets et de fin des travaux qu'il a surtout été question.

Même si souvent un chantier de construction s'apparente plus à se faire la guerre qu'à unir ses efforts, il faut bien reconnaître que cette vision pessimiste, n'a pas trouvé écho dans la forêt de la Maladrerie. En effet, la construction s'est déroulée dans un esprit constructif et positif.

B. Se faire connaître

La création de nouveaux crématoriums en Wallonie est une bonne chose ; elle favorisera incontestablement le développement des idées crémationnistes en rendant moins difficile leur choix qu'il ne l'a été jusqu'ici pour la population de localités situées à de trop longues distances d'installations existantes.

Pour la population et notre intercommunale, on l'a dit et redit, il était important de s'installer dans la partie la plus méridionale de notre pays. Le constater pour s'en féliciter n'est bien sûr pas suffisant.

Encore faut-il tout mettre en œuvre pour assurer l'essor de notre troisième site d'exploitation. Nous nous y sommes attelés en fin d'année en préparant différentes campagnes d'information qui seront menées à l'adresse des habitants de la région, des entrepreneurs de pompes funèbres mais également des associations religieuses ou philosophiques.

Ces actions seront menées sous la forme de contacts, de présentations orales, articles de presse, publication de feuillets informatifs, actualisation de notre site internet mais également des visites ciblées du Centre Cinéraire de Neufchâteau.

C. Bien s'organiser pour vivre à trois

Une réorganisation interne a été menée afin de pouvoir gérer le plus efficacement possible notre troisième site d'exploitation et garantir la pérennité des centres existants.

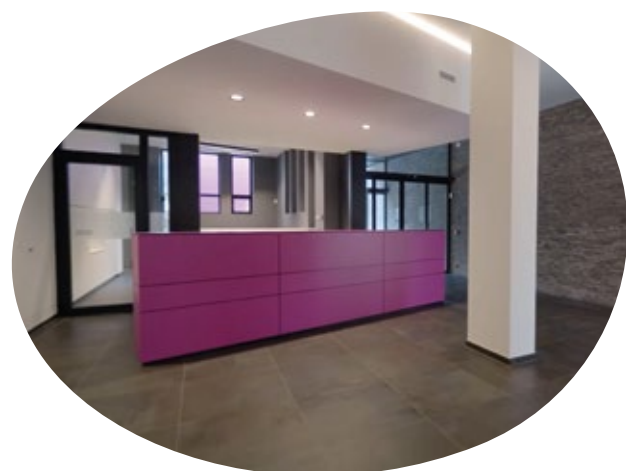
La mise en service d'un troisième site d'exploitation va inévitablement amener l'engagement de quelques nouveaux agents. Dans ce contexte, nous avons déterminé les profils recherchés et favorisé la plus grande polyvalence.

D. Intégration administrative, comptable et informatique de nos trois sites d'exploitation

L'ouverture de notre troisième site d'exploitation à Neufchâteau mais surtout son intégration dans la gestion de notre intercommunale nécessite une réflexion globale de notre organisation afin d'assurer un suivi adéquat des dossiers administratifs, comptables...

Cette intégration passe par la mise en place de réseaux informatiques performants et par une bonne coordination des compétences.

Cette année aura permis de structurer de manière solide l'équipe administrative de notre siège social et d'imaginer les canaux d'information qui seront utilisés.



2. Le Centre Cinéraire de Héron : répondre à un besoin croissant en province de Liège

Neomansio, crématoriums de service public est une intercommunale pure active dans le domaine de la crémation depuis 1978. A cette époque-là, le crématorium de Liège (Robermont) était le seul crématorium wallon, son rayonnement dépassait bien évidemment les frontières de notre province liégeoise. Progressivement et en fonction de l'ouverture de nouveaux sites, sa zone d'influence s'est considérablement réduite permettant à chaque crématorium de rendre un service de qualité et d'être proche de la population en minimisant les déplacements pour les familles endeuillées. En 2012, pour satisfaire la forte demande en province de Liège, nous ouvrons le Centre Cinéraire de Welkenraedt.

Aujourd'hui nous devons constater que le nombre de crémations ne fait qu'augmenter et que la population des arrondissements de Huy et de Waremme est relativement éloignée d'un site cinéraire.

La conférence des élus « Meuse-Condroz-Hesbaye », réunie le 21 mars 2018 aborde pour la première fois la nécessité pour sa population de créer un centre cinéraire sur le territoire de l'arrondissement de Huy/Waremme. Elle décide de solliciter les compétences de notre intercommunale afin d'analyser la pertinence d'un tel projet.

Nous chargeons les services du SEGEFA de l'Ulg (Service d'Etude en Géographie Economique Fondamentale Appliquée) d'objectiver cette demande et d'étudier la zone couverte par

les différents crématoriums wallons. Cette étude démontre qu'il existe, en effet, plusieurs régions en Wallonie nettement moins bien couvertes en termes d'accessibilité. Il s'agit notamment des arrondissements de Huy et de Waremme, de Thuin et de Philippeville.

Face à ce constat, il est demandé à notre intercommunale d'étudier la faisabilité d'implanter ou non un centre cinéraire dans la partie occidentale de la province de Liège, une étude est réalisée pour déterminer le programme (bâtiment, unités techniques, cimetièrre cinéraire, abords, parking et voirie), le plan financier, la localisation, l'amélioration de l'accessibilité, le nombre de crémations estimé... Cette étude est présentée à la conférence des élus le 16 octobre 2019, elle analyse 5 localisations possibles en estimant le potentiel de crémations, l'amélioration de la couverture en Wallonie et en province de Liège, l'impact sur les crématoriums existants et l'amélioration de l'accès en termes de distance. Celle-ci démontre que ce projet est viable pour notre intercommunale et répond totalement à un besoin objectif pour la population. Sur base des différents critères étudiés, la commune de Héron (sortie autoroutière Héron/Andenne) apparaît comme le lieu idéal pour répondre aux besoins objectifs.

Convaincus de la nécessité du projet, les administrateurs de la conférence des élus « Meuse-Condroz-Hesbaye » qui représentent les quatre familles politiques qui la compose, décident à l'unanimité de nous mandater en vue de développer un centre cinéraire composé d'un crématorium et d'un parc cinéraire sur le territoire Héronnais.

Le 15 novembre 2019, le Conseil d'administration de Neomansio, à l'unanimité, décide de répondre favorablement à cette demande et de soumettre ce projet à l'avis de l'ensemble de ses 58 associés publics lors de l'assemblée générale du 6 février 2020. A l'issue de cette réunion, ce point est adopté avec une très large majorité et intégré très logiquement comme étant un objectif prioritaire dans notre plan stratégique.

Durant cette année, de nombreuses réunions avec la commune de Héron et son service urbanisme ont permis de déterminer la zone dans laquelle le projet pourrait être envisagé. La recherche du terrain est bien évidemment l'élément prioritaire.

3. Nos Centres Cinéraires sont aussi des Centres de vie

À l'initiative de Neomansio, la Commune de Welkenraedt, les enseignants et élèves de l'école Saint-Joseph de Welkenraedt se sont associés dans le cadre d'un projet commun ayant pour objectif la création d'un coin de refuge pour les oiseaux dans le parc cinéraire de Welkenraedt.

Après avoir identifié les nombreux oiseaux présents sur le site, les élèves de première année ont réalisé durant plusieurs semaines 25 nichoirs pour différentes espèces d'oiseaux. Nous pourrions éventuellement y retrouver des moineaux, des mésanges mais aussi des sittelles torchepot ou les petits roitelets troglodytes et pourquoi pas la chouette hulotte.

Armés de leurs nichoirs, la dizaine d'élèves se baladaient fièrement le 14 février 2020 dans les allées de notre parc cinéraire. Et pour cause, le grand jour était arrivé, ils ont enfin pu placer leurs nichoirs dans cet espace naturel dédié au recueillement et à la quiétude.

Achille, acteur dans cette initiative a déclaré « c'est bien car au travers de ce projet, on protège la planète et les oiseaux. Je trouve aussi très important que l'on vienne nous-même placer les nichoirs, c'est très symbolique. Ça sera chouette de venir se promener ici avec ma famille pour leur montrer ma création ».

De nombreuses initiatives contribuent à faire entrer la vie dans nos Centres, cela pourrait a priori surprendre compte tenu de notre objet social, cependant ce projet s'intègre tout particulièrement à notre conception philosophique, à savoir : tout naît, tout vit, tout meurt, tout renaît. Il s'agit du cycle immuable de la vie. Parce que nous en connaissons sa valeur et son caractère éphémère, nous nous sommes donnés pour mission de célébrer et d'exalter la vie ici et maintenant.



4. La Covid-19 bouleverse l'ensemble de nos certitudes

Lors du Conseil d'administration de début mars 2020, le Directeur général informe dans un point divers qu'une note de service et des informations orales ont été diffusées, fin février, à l'ensemble du personnel et des usagers de nos deux Centres Cinéraires afin d'informer au sujet des bonnes pratiques d'hygiène et des recommandations édictées par le SPF santé publique. À ce moment, nous nous doutions peu que toute notre activité allait être totalement bouleversée.

Dès le 13 mars 2020, tout s'est enchaîné très rapidement en ayant un impact important sur nos missions de service public, sur l'ensemble de notre personnel et sur l'activité de nos Centres cinéraires. Ces mesures engendrent, des effets considérables sur notre intercommunale mais surtout sur l'ensemble des familles qui auront été privée ou limitée dans l'organisation des funérailles de leurs proches.

A. Nos missions et valeurs de service public

Les limitations imposées dans le cadre de cette crise sanitaire, même si elles sont totalement justifiées, auront fortement impactées les missions et valeurs que nous défendons au sein de notre service public. En effet, notre rôle est notamment de soutenir avec tout le confort affectif les proches du défunt, de respecter les convictions philosophiques ou religieuses de chacun en mettant à la disposition des proches et des officiants une infrastructure permettant de célébrer le dernier hommage suivant le désir du défunt. En supprimant la cérémonie des funérailles et en réduisant le nombre de participants à cet hommage ultime, notre rôle essentiel qui est d'accompagner ces hommes et ces femmes le plus sereinement sur le chemin de deuil est fortement limité voire annulé. Nombreux sont les défunts qui n'auront pas pu bénéficier de l'hommage philosophique ou religieux qu'ils auraient souhaité.

B. Notre personnel

Au gré des différentes mesures imposées à notre secteur et pour répondre à l'augmentation du nombre de décès, nous avons été contraints de prendre différentes dispositions.

Les décisions prises tentent de respecter les objectifs suivants :

- Protéger le personnel face aux risques sanitaires
- Réduire temporairement leur charge de travail
- Privilégier le télétravail
- Remplir nos missions de service public

Une analyse des risques sanitaires a été réalisée afin de déterminer les mesures de prévention à mettre en place. Sur cette base, nous avons mis à disposition du matériel de protection et de prévention (visières, gel hydroalcoolique, masques, gants...). Plusieurs campagnes d'affichages, avec l'aide de notre service externe pour la prévention et la protection au travail, ont été réalisées afin d'informer au sujet notamment des mesures sanitaires à appliquer, des différents symptômes de la maladie mais également des conduites à tenir lorsque l'on suspecte qu'un agent est positif. Afin de respecter la distanciation sociale, l'agencement du réfectoire a été modifié ainsi que la limitation du nombre de places (dédoublage de la période du repas de midi). Nous avons organisé un sens de circulation au sein des couloirs afin d'éviter au maximum les croisements.

Durant cette longue période, nous avons essayé de réduire un maximum la charge de travail ainsi que le temps presté en renforçant les équipes en y affectant le personnel statutaire des services dont l'activité est fermée ou réduite. A titre d'exemple, la politique menée en termes de gestion des ressources humaines durant la première vague, a favorisé l'anticipation de la pénibilité en réduisant drastiquement le temps de travail réellement presté (57% en moyenne avec une rémunération maintenue à 100%). Les agents contractuels impactés par la chute d'activité sont placés

en chômage temporaire. Lorsqu'il est envisageable, le télétravail est également imposé.

Conformément à l'article 4 de notre règlement de travail et compte tenu de l'augmentation importante en avril et novembre du nombre de crémations, les horaires de travail ont été également adaptés. Cette mesure a permis d'absorber toutes les crémations sans augmenter de manière inconsiderée les délais.

Nous pouvons également nous réjouir qu'aucun membres du personnel n'a été atteint par le virus durant cette année.

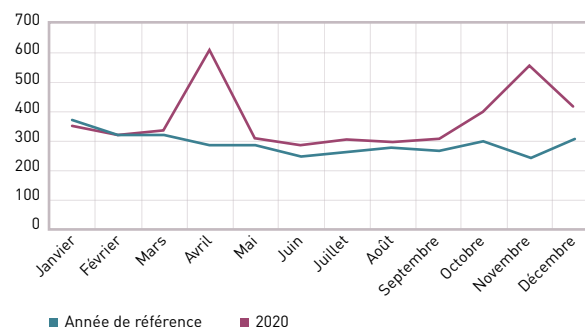
Conscient que l'ensemble du personnel de l'intercommunale a été affecté par la crise de la Covid-19, le Conseil d'administration a décidé d'octroyer à tous ses membres du personnel un chèque consommation d'une valeur de 300€.

Notre activité

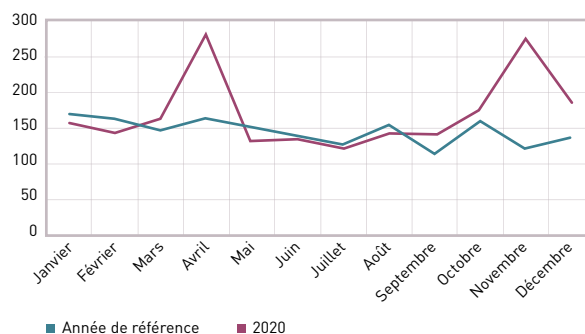
13 mars	Fermeture de nos services HoReCa
19 mars	Arrêt complet des cérémonies et fermeture des salons funéraires
18 mai	Reprise des cérémonies avec un maximum de 30 personnes
3 juin	Réouverture des salons funéraires tout en respectant les mesures sanitaires
6 juillet	Ouverture de l'HoReCa en limitant le nombre de convives par salon à 50 personnes
2 novembre	Fermeture de nos services HoReCa et limitation des visites aux salons funéraires (deux périodes d'une heure)

L'énoncé précédent, répertorie les limitations qui nous ont été imposées, mais à côté de ces restrictions et compte tenu de l'augmentation du nombre de décès, nous avons vécu deux périodes particulièrement chargées en termes de nombre de crémations. Comme le montre les graphiques ci-dessous, les pics se situent en avril et novembre. L'activité a été globalement multipliée par deux durant ces deux périodes.

Centre Cinéraire de Liège



Centre Cinéraire de Welkenraedt



En termes de collaboration, nous avons également permis à la Ville de Liège de raccorder à notre réseau électrique et d'installer sur nos parking un camion frigorifique servant de chambre froide pour y accueillir les nombreux défunts de la province de Liège en attente d'inhumation ou de crémation.

5. Rénovation du service HoReCa du Centre Cinéraire de Liège

Programmé depuis quelques temps, la rénovation complète de la cafétéria et des 6 salons de réception de notre site liégeois a été réalisée durant la longue période d'inactivité de ce secteur.

Toute la structure du comptoir a été relookée, l'ensemble des peintures ainsi que l'éclairage de la cafétéria centrale et des 6 salons ont été modernisés. Le nouveau mobilier vient rehausser ce lieu qui se veut convivial et chaleureux.



4

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION 2020

En application de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD), le Conseil d'administration établit un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable (voir annexe).

Sur base du rapport d'évaluation des rémunérations et autres avantages pécuniaires ou non (voir annexe) rédigé par le Comité de rémunération, en application de l'article L1523-17 §2 du code précité, le présent rapport trouve ses justifications et sa pertinence.

Le Conseil d'administration s'est donc réuni le 30 avril 2021 pour arrêter son rapport de rémunération relatif à l'année 2020.

L'intercommunale Neomansio a vécu durant cette année au travers de quatre organes : l'Assemblée générale, le Conseil d'administration, le Comité de rémunération et le Comité d'audit.

Les mandats exercés au sein de l'Assemblée générale et du Comité de rémunération sont exercés à titre gratuit.

Les administrateurs ont perçu par séance à laquelle ils ont participé un jeton de présence de 205€ brut, soit inférieur au montant de 125 € brut à l'indice 138,01 tel que prévu par le CDLD.

Le montant annuel brut des jetons de présence perçus par un administrateur ne dépasse pas le montant maximum de 4.999,28 € à l'indice 138,01 tel que prévu par le CDLD.

Uniquement le Président et le Vice-président perçoivent une rémunération, elle est définie et conforme à l'annexe 1 du CDLD et calculée en fonction des trois critères suivants :

- Le chiffre de la population desservie par les communes associées à l'intercommunale qui s'élève à 922.354 conformément à l'article L1121-3, alinéa 3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
- Le chiffre d'affaires de Neomansio repris dans les comptes annuels 2019 s'élève à 3.905.297 € ;
- Le nombre de personnes occupées calculé en ETP et repris au registre du personnel est de 26.

En fonction des trois critères précités, le CDLD détermine un montant barémique qui est égal à 14.283,67 € brut à l'indice 138,01 et qui est octroyé à 100% au Président et à 75% au Vice-président.

Le Président et le Vice-président ont participé à l'ensemble des réunions des organes de gestion organisées en 2020, avec les administrateurs ils ne perçoivent pas d'avantages en nature.

Le montant payé aux administrateurs en 2020 s'élève à 66.470,63 €, il se ventile comme suit en fonction de leur qualité :

• Président :	24.746,07 €
• Vice-président :	18.559,56 €
• Administrateurs :	23.165,00 €
• Total :	66.470,63 €

L'ensemble de ces montants correspondent aux prescrits légaux du CDLD et aux modalités de rémunération des administrateurs approuvés par l'Assemblée générale du 27 juin 2018.

Trois directeurs sont assignés aux fonctions de direction (le directeur général, le directeur administratif/financier et le directeur technique).

Les avantages pécuniaires octroyés aux titulaires des emplois qui constituent les fonctions de direction sont ceux arrêtés par le Comité de rémunération et le Conseil d'administration du 13 janvier 2017.

Le montant brut total des rémunérations et avantages alloué au Directeur général (fonction dirigeante locale) ne dépasse pas le plafond déterminé à l'annexe 4 du CDLD et est obtenu en additionnant toutes les sommes en espèces et tous les avantages évaluables en argent.

Aucun autre membre du personnel ne dépasse la rémunération accordée au fonctionnaire dirigeant local.

Le montant de la rémunération annuelle brute, comprenant toutes sommes en espèces et tous avantages évaluables en argent, payé en 2020 aux directeurs assignés à la fonction de direction s'élève à 390.179,56 €.

5

L'ACTIVITÉ DE NOS CENTRES CINÉRAIRES

Nos objectifs touchent aux valeurs humaines les plus fondamentales : tolérance, égalité devant la mort, respect des convictions philosophiques ou religieuses.

Les différents services proposés à la population par les Centres Cinéraires de Liège et Welkenraedt s'inscrivent dans une perspective d'émancipation d'une mentalité nouvelle visant à donner de la mort une image apaisante, tout en apportant aux personnes éprouvées l'aide et le réconfort auxquels elles ont droit.

Dans cette optique, nos Centres Cinéraires mettent à la disposition des familles (toutes classes sociales confondues) une infrastructure moderne alliant sobriété et discrétion, permettant dans de bonnes conditions de recueillement l'ultime hommage au disparu et les cérémonies d'adieux. Les familles et les visiteurs sont reçus par un personnel qualifié et compétent.

Comme dans les autres crématoriums publics où l'on applique le Code d'éthique de la Fédération Internationale de Crémation, les familles peuvent être assurées que Neomansio mène toutes les opérations de crémation dans le strict respect de la dignité des morts, et cela conformément aux dispositions légales en vigueur.

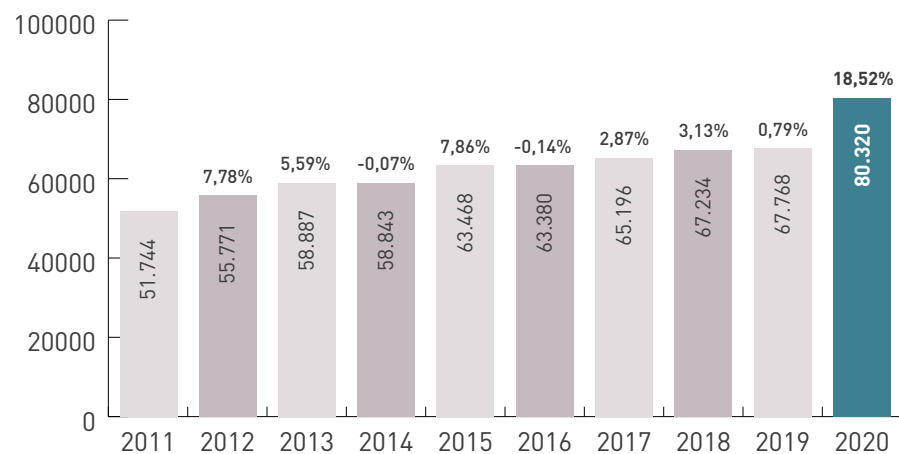
Aux familles dans le désarroi lors d'un décès, Neomansio, entreprise publique, apporte un service démocratique essentiel qui sauvegarde la liberté des funérailles.

1. Nos différents secteurs

A. Crématorium

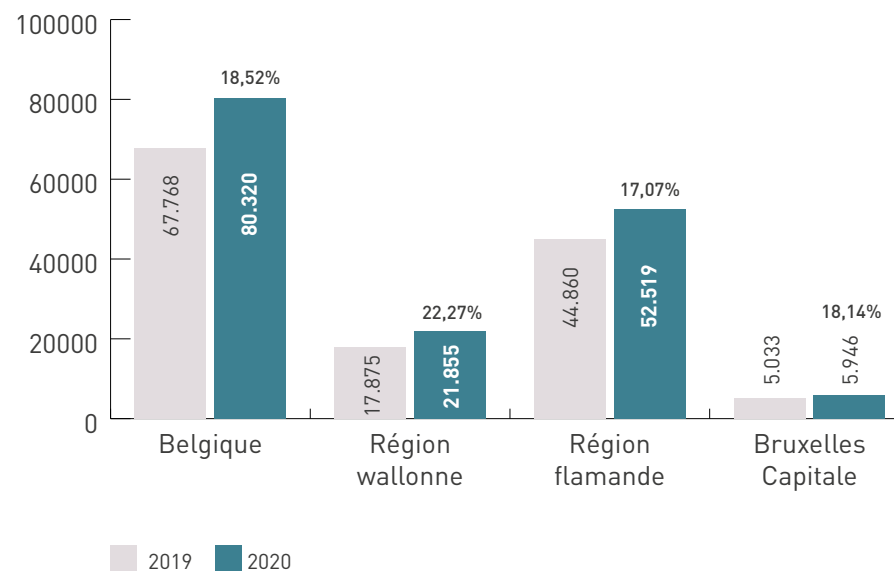
Évolution de la crémation en Belgique

La Belgique compte 19 crématoriums en activités sur l'ensemble de son territoire, deux sont toujours en construction en 2020, il s'agit d'Ostende et Neufchâteau. Ils ont réalisé 80.320 crémations en 2020. Comparativement à l'année 2019, la Belgique enregistre une augmentation du nombre de crémations de 18,52%. Cet important accroissement résulte très certainement de la surmortalité que notre pays a connu dans le cadre de la pandémie due à la Covid-19.



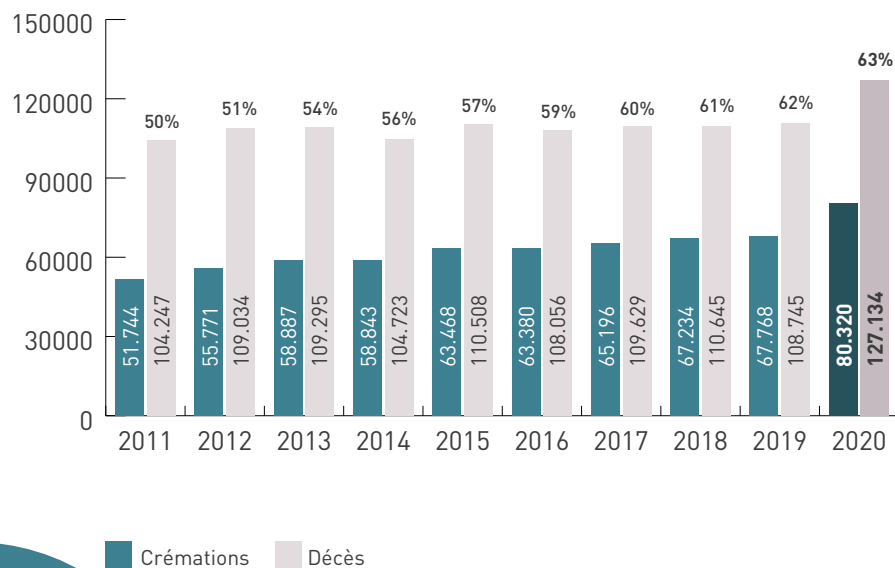
La crémation en Belgique par région

L'augmentation nationale de 18,52% cache une évolution qui est très variable d'une région à l'autre. En effet, la région flamande enregistre une croissance qui est en dessous de celle du pays (+17,07%), la région wallonne augmente de 22,27% et Bruxelles Capitale progresse de 18,14%.



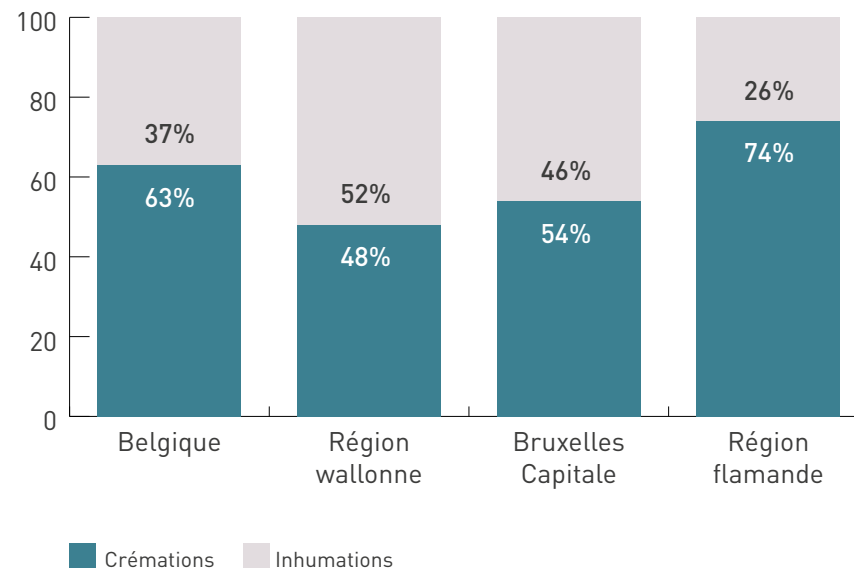
Belgique : crémations par rapport au nombre de décès

Depuis 2012, la crémation est devenue en Belgique le choix de sépulture adopté majoritairement par la population belge, supplantant l'inhumation traditionnelle. Sur base du nombre de décès enregistrés cette année, 63% des défunts ont fait le choix de la crémation en 2020. Ce pourcentage ne fait qu'augmenter chaque année démontrant l'importance que la crémation a pris en Belgique.



Crémation et inhumation traditionnelle en 2020

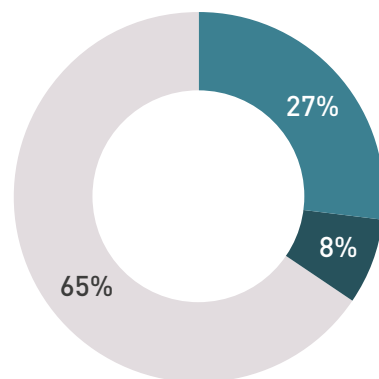
Le taux de crémation de 63% que connaît notre pays reste très inégal d'une région à l'autre même si cette différence s'atténue chaque année. C'est ainsi qu'en Flandre il est de 74%, à Bruxelles de 54% et en Wallonie de 48%. Souvenons-nous, il y a à peine 9 ans, en 2011 le taux de crémation était pour notre pays de 50%, en Flandre de 56%, à Bruxelles de 67% et en Wallonie de 28%.



Crémations par région en 2020

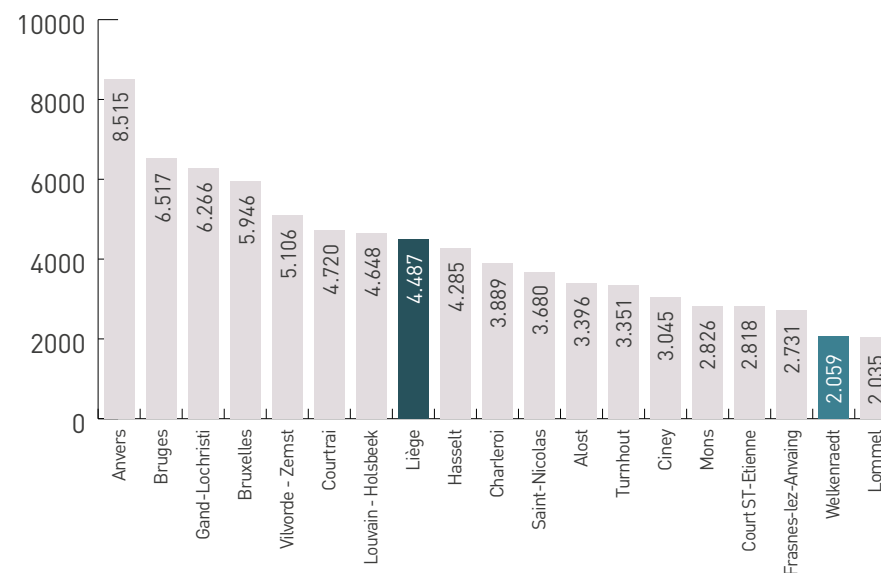
La majeure partie des 80.320 crémations réalisées en Belgique durant l'année 2020 provient de la région flamande (52.519 soit 65,4%), suivies ensuite par la région wallonne (21.855 soit 27,2%) et enfin Bruxelles Capitale (5.946 soit 7,4%).

- Région flamande : 65%
- Région wallonne : 27%
- Bruxelles Capitale : 8%



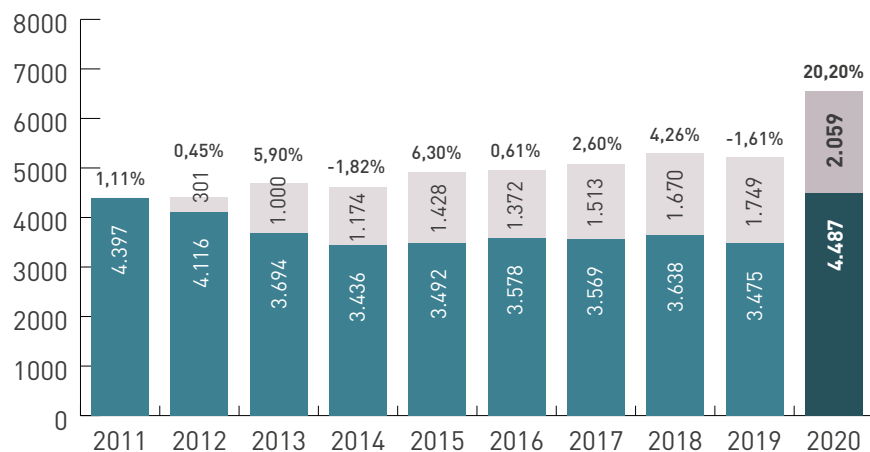
Les crématoriums belges en 2020

En termes d'importance, sur les 19 crématoriums répartis sur l'ensemble du territoire de la Belgique, notre site liégeois occupe la huitième place nationale avec 5,59% du nombre total des crémations réalisées en Belgique. Il reste le premier crématorium de Wallonie. Quant à lui, notre site welkenraedtois a réalisé 2,56% des crémations nationales et se classe à la dix-huitième place. Ensemble, ils ont réalisé 8,15% des crémations belges et près d'un tiers de celles réalisées en Wallonie.



Évolution de la crémation à Neomansio

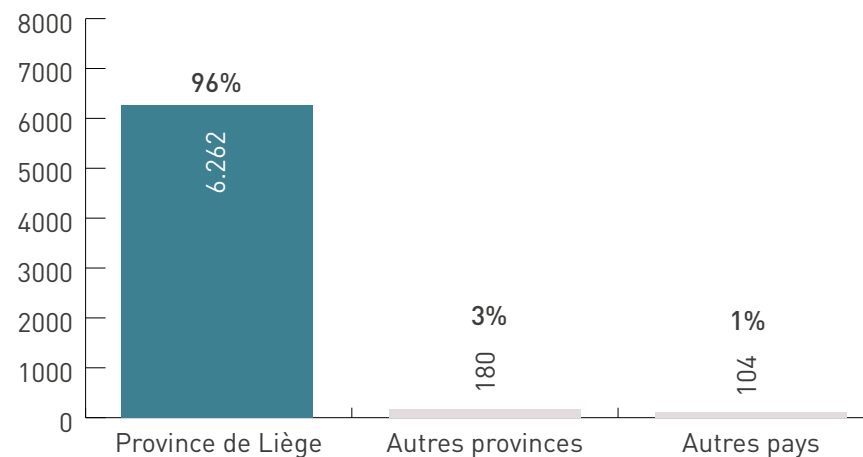
Nos crématoriums de Liège et de Welkenraedt globalisent ensemble 6.546 crémations soit une augmentation de 20,2% par rapport à l'an dernier (+1.322 crémations). Cette année, notre crématorium liégeois voit son activité augmenter de 29,12% (+1012 crémations). Notre second site d'exploitation continue sa croissance en totalisant 2.059 crémations, par rapport à l'an dernier l'augmentation est de 17,2% (+310 crémations). La croissance enregistrée par notre site historique est supérieure par rapport à celle de la région wallonne (+7%), par contre pour le site de Welkenraedt l'évolution est inférieure de 4,5%.



■ Centre Cinéraire de Liège ■ Centre Cinéraire de Welkenraedt

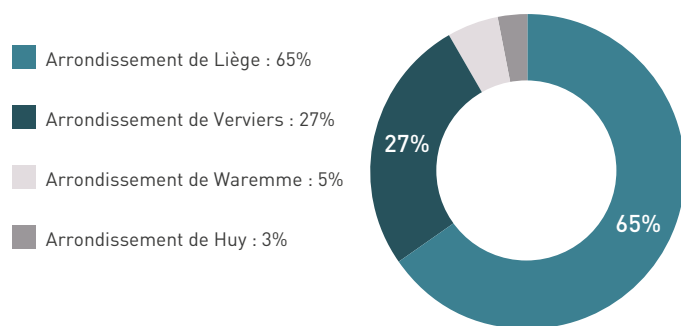
Origine des défunts en 2020

Sur les 6.546 crémations réalisées en 2020 par Neomansio, 6.262 soit 95,7% concernaient des personnes domiciliées en province de Liège au moment de leur décès, 102 en province de Luxembourg, 16 en province de Namur, 7 en province de Brabant Wallon, 17 à Bruxelles, 18 en province de Limbourg, 5 en province de Brabant flamand, 9 en province de Hainaut, 3 en province de Flandre occidentale, 2 en province d'Anvers, 1 en province de Flandre orientale, 60 d'Allemagne, 20 de France, 11 du Grand-Duché de Luxembourg, 5 d'autres pays et 8 sans domicile fixe. Ces chiffres démontrent une nouvelle fois que notre activité se localise essentiellement en province de Liège. Les défunts originaires d'une commune associée à notre intercommunale représentent 88,05% du total de nos crémations, ce chiffre reste relativement stable.



Origine des défunts par arrondissement en 2020 (Province de Liège)

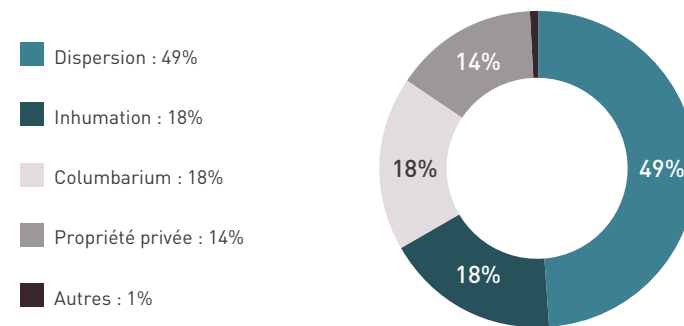
La majeure partie des défunts provenant de la province de Liège sont originaires de l'arrondissement de Liège (65% soit 4.095), de l'arrondissement de Verviers (27% soit 1.660), de l'arrondissement de Waremme (5% soit 319) et pour terminer de l'arrondissement de Huy (3% soit 188). En comparant ces chiffres avec les années précédentes, nous constatons qu'une répartition différente s'installe au sein des différents arrondissements de la province de Liège. Deux grands effets se marquent : d'une part une diminution constante du nombre de défunts en provenance de l'arrondissement de Huy suite à l'ouverture du crématorium de Ciney et une augmentation de la fréquentation venant de l'arrondissement de Verviers suite à l'ouverture de notre second site d'exploitation, donnant un accès plus facile à la population de cette région. Les chiffres l'attestent puisqu'en 2012, les défunts provenant de l'arrondissement de Verviers représentaient 18,5% soit 769 crémations et de l'arrondissement de Huy 8% soit 322 crémations.



Destination des cendres en 2020

Le choix de la destination des cendres a fortement évolué durant ces vingt dernières années, aidé par les changements législatifs entraînant une modification des choix et des mentalités. C'est ainsi que cette année pour nos deux sites de Liège et Welkenraedt, la dispersion des cendres (3.203, soit 49%) reste majoritaire, suivie par l'inhumation (1.167, soit 18%), le placement de l'urne en columbarium (1.168, soit 18%) et enfin la reprise en propriété privée (967, soit 14%). Il y a plus de vingt ans, la dispersion représentait 69% ; 20% pour l'inhumation et 11% pour le placement en columbarium. A cette époque, la reprise en propriété privée n'était pas autorisée.

En comparant la pratique liégeoise et welkenraedtoise en ce domaine, les tendances varient fortement. Nous constatons que la dispersion est largement moins choisie dans l'Est de la province (36% contre 55%) et que leur choix se dirige majoritairement vers une sépulture matérialisable (inhumation, columbarium ou reprise en propriété privée).



Depuis maintenant plusieurs années, il est également possible pour le cohabitant légal et les parents ou alliés au premier degré d'obtenir une partie symbolique des cendres. Durant cette année, 919 défunts soit 14% ont été concernés par cette procédure.

PROVINCE DE LIÈGE	
Amay	18
Amblève	12
Ans	191
Anthistes	8
Aubel	28
Awans	82
Aywaille	67
Baelen	18
Bassenge	32
Berloz	12
Beyne-Heusay	74
Blégny	60
Braives	16
Bullange	8
Burdinne	1
Burg-Reuland	16
Butgenbach	19
Chaufontaine	213
Clavier	5
Comblain-au-Pont	40
Crisnée	27
Dalhem	18
Dison	95
Donceel	8
Engis	29
Esneux	92
Eupen	129
Faimes	14
Ferrières	17
Fexhe-le-Haut-Clocher	7
Flémalle	220
Fléron	125
Geer	7
Grâce-Hollogne	105
Hamoir	11

Hannut	27
Héron	4
Herstal	305
Herve	84
Huy	21
Jalhay	51
Juprelle	50
La Calamine	20
Liège	1.309
Lierneux	19
Limbourg	60
Lincet	1
Lontzen	33
Malmedy	93
Marchin	2
Modave	1
Nandrin	30
Neupré	64
Olne	16
Oreye	11
Ouffet	3
Oupeye	132
Pepinster	60
Plombières	53
Raeren	63
Remicourt	26
Saint-Georges-sur-Meuse	44
Saint-Nicolas (Lg.)	122
Saint-Vith	28
Seraing	509
Soumagne	88
Spa	101
Sprimont	93
Stavelot	30
Stoumont	11
Theux	77

Thimister-Clermont	17
Tinlot	9
Trois-Ponts	10
Trooz	44
Verlaine	6
Verviers	397
Villers-le-Bouillet	9
Visé	60
Waimes	45
Wanze	14
Waremme	118
Wasseiges	1
Welkenraedt	67
TOTAL	6.262

PROVINCE DE FLANDRE OCCIDENTALE	
Blankenberge	1
La Panne	2
TOTAL	3

PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE	
Gand	1
TOTAL	1

PROVINCE LIMBOURG	
Bourg-Léopold	1
Fourons	10
Genk	1
Gingelom	1
Heers	1
Herstappe	1
Riemst	1
Tongres	2
TOTAL	18

PROVINCE D'ANVERS	
Anvers	1
Malines	1
TOTAL	2

PROVINCE DE NAMUR	
Andenne	4
Eghezée	1
Fernelmont	1
Gembloux	1
Havelange	1
Namur	4
Sambreville	2
Somme-Leuze	2
TOTAL	16

PROVINCE DU BRABANT FLAMAND	
Landen	2
Meise	1
Nivelles	2
TOTAL	5

PROVINCE DU BRABANT WALLON	
Braine-l'Alleud	2
Hélécine	1
Orp-Jauche	1
Ramillies	2
Wavre	1
TOTAL	7

BRUXELLES-CAPITALE	
Anderlecht	1
Auderghem	1
Bruxelles	2
Etterbeek	3
Evere	1
Ganshoren	1
Ixelles	1
Molenbeek-Saint-Jean	1
Saint-Gilles	1
Saint-Josse-ten-Noode	1
Schaerbeek	1
Woluwe-Saint-Lambert	2
Woluwe-Saint-Pierre	1
TOTAL	17

PROVINCE DU HAINAUT	
Charleroi	1
Châtelet	1
Farciennes	1
Fleurus	2
Fontaine-l'Evêque	1
Manage	2
Montigny-le-Tilleul	1
TOTAL	9

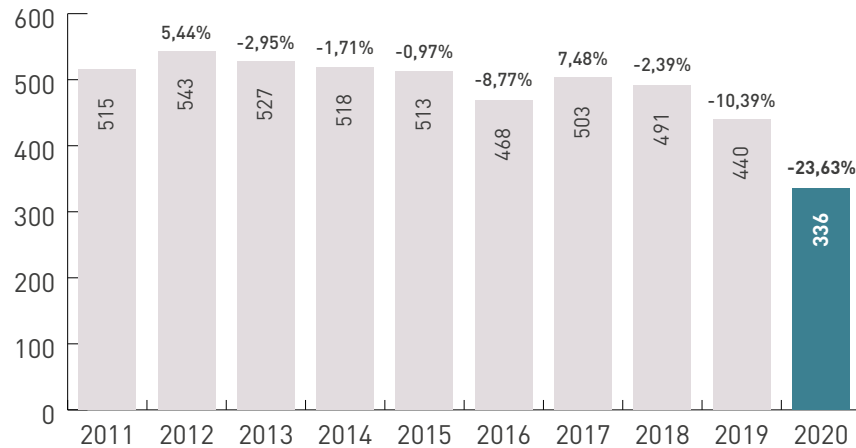
PROVINCE DU LUXEMBOURG	
Arlon	1
Attert	2
Aubange	1
Bertogne	2
Durbuy	8
Erezée	2
Etalle	1
Gouvy	18
Habay	1
Hotton	1
Houffalize	1
La Roche-en-Ardenne	2
Léglise	1
Libramont-Chevigny	2
Manhay	4
Marche-en-Famenne	2
Meix-devant-Virton	1
Messancy	1
Neufchâteau	2
Tellin	2
Tintigny	1
Vaux-sur-Sûre	1
Vielsalm	44
Virton	1
TOTAL	102

TOTAL GLOBAL	6.442
AUTRES (étranger ou non-renseigné)	104

B. Funérarium

Salons funéraires : évolution annuelle

Nous clôturons l'année en ayant accueilli 336 défunts soit 104 de moins que l'année dernière. Cette perte d'activité s'explique essentiellement par la fermeture des salons funéraires du 19 mars au 3 juin 2020, période durant laquelle les portes de nos centres cinéraires ont été fermées suite aux mesures prises par nos gouvernements.

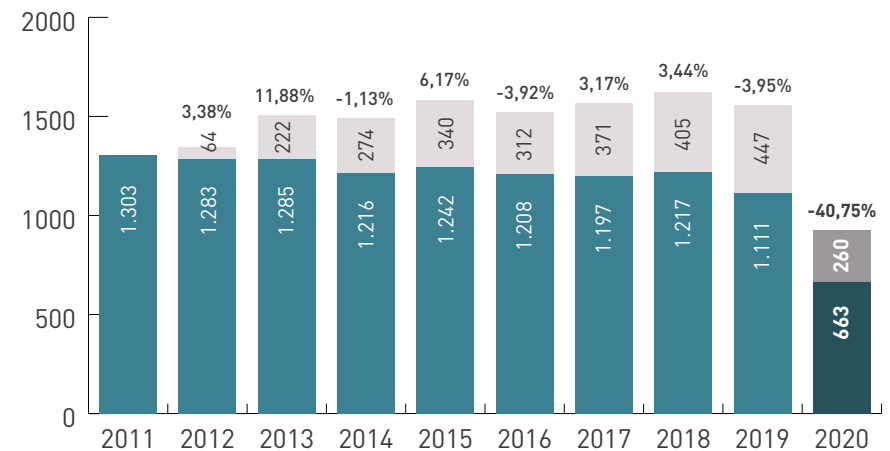


C. Services HoReCa

Salons de réceptions : évolution annuelle

L'activité de nos services HoReCa a été la plus affectée par la crise sanitaire. En effet, une fermeture totale a été imposée du 13 mars au 5 juillet et du 2 novembre jusqu'à la fin de l'année. Entre ces deux périodes, le nombre de convives a été fortement limité afin de respecter les mesures définies dans le « guide pour un redémarrage sûr de l'HoReCa » élaboré par le SPF Economie. La fermeture totale de ce secteur aura couvert pratiquement la moitié de l'année engendrant une perte de l'activité de 40,75%. En 2019 nous avons réalisé 1.558 réceptions contre 923 cette année. Ces restrictions ont également eu un impact financier suite à la limitation de fréquentation de nos deux cafétérias.

En dehors de cette perte d'activité, il convient de penser aux nombreuses familles endeuillées qui n'auront pas pu profiter de l'espace de convivialité que nous mettons à leur disposition afin de passer le plus sereinement le temps qui sépare la fin de la cérémonie d'adieu et l'arrivée de l'urne cinéraire.



■ Centre Cinéraire de Liège ■ Centre Cinéraire de Welkenraedt

D. Le Parc Mémorial

Le Parc Mémorial géré par Neomansio est implanté en notre Centre Cinéraire de Welkenraedt sur un terrain de 6,3 hectares. Notre volonté est de conserver le caractère naturel et diversifié des lieux afin qu'il soit perçu comme un havre de paix dédié à la mémoire collective.

Nous proposons les quatre modes de sépultures légales :

- Les pelouses de dispersion ;
- L'inhumation en pleine terre ;
- L'inhumation en columbarium ;
- L'inhumation en cavurnes.

Durant cette neuvième année, l'activité dans notre Parc Mémorial s'intensifie très largement. Compte tenu du cadre exceptionnel et de la qualité des infrastructures, ce secteur devrait poursuivre son développement et être une référence dans la région.

Durant cette année, nous avons procédé à :

Dispersion sur pelouse	304
Mise en Columbarium	10
Mise en Caverne	12
Inhumation en pleine terre « Bio »	1

2. Le personnel

Au cours de l'exercice 2020, l'intercommunale Neomansio a occupé en nombre moyen de travailleurs 19,3 temps plein et 12,8 temps partiels, ce qui équivaut à 27,7 ETP dont 11,4 attribués à des hommes et 16,3 à des femmes. Ces différents emplois sont répartis sur les sites de Liège et Welkenraedt. Tous les agents occupés par Neomansio, exception faite des étudiants et des remplaçants ou agents nouvellement engagés, disposent d'un contrat à durée indéterminée ou sont statutaires, il n'existe pas de contrats précaires.

À la clôture de l'exercice, le tableau ci-dessous donne une image figée au 31 décembre 2020 sur l'affectation de notre personnel ainsi que son statut.

	Personnel administratif	Personnel « crématorium »	Personnel « Accueil »	Personnel « HoReCa »	Personnel « Entretien »	Concierge	Total	%
Agents contractuels	1,5	4	5	3,5	1	0,18	15,18	59,30
Agents statutaires	4	0,8	2	2,8	0,8	-	10,4	40,70
Effectif total	5,5	4,8	7	6,3	1,8	0,18	25,58	-
Pourcentage	21,50	18,76	27,37	24,63	7,04	0,70	-	100



3. Les résultats financiers

A. Le bilan

En comparant les exercices 2019 et 2020, les rubriques principales du bilan font apparaître les écarts suivants :

RUBRIQUES DU BILAN	Exercice 2020	Exercice 2019	Evolution
Actifs immobilisés ¹	13.416.934	11.370.658	+ 2.046.276
Actifs circulants ²	5.463.524	3.001.300	+ 2.462.224
Capitaux propres ³	11.745.930	10.832.706	+ 913.224
Provisions ⁴	141.667	228.990	- 87.323
Dettes ⁵	6.992.862	3.310.262	+ 3.682.600

B. Le compte de résultats

	2020	2019	Différence
PRODUITS			
Crématorium ¹	3.757.879	2.930.319	+ 827.560
Funérarium ¹	75.624	99.625	- 24.001
HoReCa ¹	323.150	826.504	-503.354
Parc Mémoirel ¹	18.818	20.802	- 1.984
Autres produits ²	49.727	28.047	+ 21.680
TOTAL DES PRODUITS	4.225.198	3.905.297	+ 319.901
CHARGES			
Approvisionnements	100.042	224.559	- 124.517
Biens et services divers ³	959.125	879.667	+ 79.458
Rémunérations ⁴	1.748.156	1.835.234	- 87.078
Provisions et amortissements ⁵	411.981	572.744	- 160.763
Autres charges ⁶	70.588	35.161	+ 35.427
TOTAL DES CHARGES	3.289.892	3.547.365	- 257.473
BENEFICE D'EXPLOITATION	935.306	357.932	+ 577.374
Produits financiers	31.839	31.377	+ 462
Charges financières ⁷	35.945	31.912	+ 4.033
BENEFICE DE L'EXERCICE	931.200	357.397	573.803

¹ L'augmentation des valeurs comptables nettes des actifs immobilisés s'explique essentiellement par les investissements réalisés dans le cadre de la construction du Centre Cinéraire de Neufchâteau.

² L'augmentation des actifs circulants est la conséquence du versement du crédit d'investissement contracté pour la réalisation du Centre Cinéraire de Neufchâteau venant augmenter les valeurs disponibles.

³ Augmentation des capitaux propres suite au bénéfice de l'exercice.

⁴ Les provisions à constituer pour couvrir les risques et charges prévisibles sont déterminées avec prudence, sincérité et bonne foi. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

⁵ L'augmentation des dettes commerciales est déterminée essentiellement par le poste dettes à plus d'un an contenant le crédit d'investissement réalisé pour le Centre Cinéraire de Neufchâteau.

¹ Le chiffre d'affaires est en augmentation par rapport à l'année antérieure. Cette augmentation est due à la période Covid-19 engendrant une forte augmentation du nombre de crémations. Le chiffre d'affaires Horeca est quant à lui en diminution suite à la fermeture du service rendu obligatoire par les mesures sanitaires prises dans la gestion de la crise. Cette diminution est malgré tout inférieure à l'augmentation du chiffre d'affaires du service crématorium.

² Ce poste est composé essentiellement de remboursements dans le cadre de notre assurance pour dommages divers et d'une plus-value sur réalisation d'immobilisation corporelle.

³ L'augmentation du poste « biens et services divers » est déterminée en partie par les travaux de réfection sur deux unités de crémation du site de Liège ainsi qu'une diminution du montant des impétrants (gaz).

⁴ Diminution du poste des rémunérations suite à la crise Covid-19 et la mise en chômage temporaire d'une partie des agents contractuels (essentiellement du service HoReCa).

⁵ Diminution du poste relatif aux provisions pour gros entretiens suite à l'utilisation de la provision pour les travaux de réfection des deux unités de crémation du site de Liège.

⁶ Régularisation de charges et produits des années antérieures.

⁷ Crédits d'investissements du Centre Cinéraire de Welkenraedt et du Centre Cinéraire de Neufchâteau.

C. Le plan financier pluriannuel

	2021	2022
PRODUITS		
Crématorium	3.533.675	3.758.391
Funérarium	103.775	104.497
HoReCa	641.435	972.647
Parc Mémoirel	31.804	33.319
TOTAL DES PRODUITS	4.310.689	4.868.854
CHARGES		
Personnel	1.895.915	2.009.670
Amortissements et provisions	751.559	764.292
Approvisionnements	185.340	268.899
Services et biens divers	1.124.015	1.179.703
TOTAL DES CHARGES	3.956.829	4.222.564
BENEFICE D'EXPLOITATION	353.860	646.290
Produits financiers	35.000	35.511
Charges financières	71.668	68.517
BENEFICE DE L'EXERCICE	317.192	613.284

4. Liste des adjudicataires

Marché public de fourniture par procédure négociée sans publication préalable relatif aux produits de boulangerie-pâtisserie

- Adjugé le 10 janvier 2020 à la boulangerie Remacle, route Charlemagne, 16 à 4841 Welkenraedt pour un montant de 85.273,46 €, hors TVA.

Marché public de fourniture par procédure négociée sans publication préalable relatif aux boissons froides

- Adjugé le 10 janvier 2020 à la société Inbev, rue Blanche Planchard, 280 à 4430 Ans pour un montant de 71.436,97 €, hors TVA.

Marché public de fourniture par procédure négociée sans publication préalable relatif au système de surveillance par caméras pour le Centre Cinéraire de Neufchâteau

- Adjugé le 17 avril 2020 à la société Prélude, rue Lonhienne, 22 à 4000 Liège pour un montant de 15.917,00 €, hors TVA.

Marché public de fourniture par procédure négociée sans publication préalable relatif au système audiovisuel pour les salles de cérémonies du Centre Cinéraire de Neufchâteau

- Adjugé le 17 avril 2020 à la société Prélude, rue Lonhienne, 22 à 4000 Liège pour un montant de 77.019,39 €, hors TVA.

Marché public de fourniture par procédure négociée sans publication préalable du mobilier en bois (bancs, pupitres...) des deux salles de cérémonies du Centre Cinéraire de Neufchâteau

- Adjugé le 17 avril 2020 à la société Menuiserie Eddy Dengis, rue des Combattants, 7 à 4360 Oreya pour un montant de 120.347,00 €, hors TVA.

Marché public de travaux par procédure négociée directe avec publication préalable relatif à la construction d'une toiture vitrée en couverture du patio intérieur du Centre Cinéraire de Liège

- Adjugé le 26 juin 2020 à la société Jet Bik Projecten Bv, De Veken, 308 à 1716 KJ Opmeer (Pays-bas) pour un montant de 134.229,72 €, hors TVA.

Marché public de fourniture par procédure négociée sans publication préalable relatif aux produits de boulangerie-pâtisserie

- Adjugé le 11 décembre 2020 à la boulangerie Remacle, route Charlemagne, 16 à 4841 Welkenraedt pour un montant de 85.273,46 €, hors TVA.

5. Rapport du Collège des Commissaires

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société S.C. NEOMANSIO pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la S.C. Neomansio (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 28 novembre 2018, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de S.C. Neomansio durant 2 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2020 ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 18.880.459 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 931.200 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
 - nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
 - nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
 - nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.
- Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

Conformément à l'article 3:4 du Code des sociétés et des associations, la société est exemptée d'établir le rapport de gestion visé aux articles 3:5 et 3:6 de ce code.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, §1^{er}, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision ainsi que son réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Liège, le 17 mai 2021.

HLB Dodémont – Van Impe & C° SC
Commissaire représenté par Alain Malmedy
Réviseur d'entreprises

6. Comptes annuels

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **NEOMANSIO**
 Forme juridique: Société coopérative
 Adresse: Rue des Coquelicots N°: 1 Boîte:
 Code postal: 4020 Commune: Liège
 Pays: Belgique
 Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Liège, division Liège
 Adresse Internet:
 Numéro d'entreprise: BE 0246.905.085
 Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts: 29-10-2018

COMPTE ANNUEL EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du [] -
 et relatifs à l'exercice couvrant la période du [01-01-2020] au [31-12-2020]
 Exercice précédent du [01-01-2019] au [31-12-2019]

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-app 6.1.3, A-app 6.2, A-app 6.7, A-app 7.1, A-app 7.2, A-app 8, A-app 10, A-app 11, A-app 13, A-app 14, A-app 15, A-app 16, A-app 17

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

MISSAIRE Thierry
 rue Amand Charlier 27/1
 4351 Hodeige
 BELGIQUE
 Début de mandat: 27-06-2019 Administrateur

MANIGLIA Giuseppe
 rue Pierreuse 247
 4000 Liège
 BELGIQUE
 Début de mandat: 27-06-2019 Administrateur

KRETTELS GUY
 rue Julien Lahaut 11
 4000 Liège
 BELGIQUE
 Début de mandat: 27-06-2019 Administrateur

MOINET Bernard
 Rue Grande 71
 6687 Bertogne
 BELGIQUE
 Début de mandat: 27-06-2019 Administrateur

OMARI MWAYUMA Marie-Jeanne
 rue du Gai Logis 8
 4030 Grivegnée (Liège)
 BELGIQUE
 Début de mandat: 27-06-2019 Administrateur

MARAITE Louis
 Rue des Hirondelles 59
 4000 Liège
 BELGIQUE
 Début de mandat: 27-06-2019 Président du Conseil d'Administration

FERNANDEZ Miguel
 Rue de la Ferme 27
 4032 Chénée
 BELGIQUE
 Début de mandat: 27-06-2019 Vice-président du Conseil d'Administration

DENIS André
 Avenue Monbijou 99
 4960 Malmedy
 BELGIQUE
 Début de mandat: 27-06-2019 Administrateur

FAWAY Michel
 Rue de Visé 308
 4020 Liège
 BELGIQUE
 Début de mandat: 27-06-2019 Administrateur

SIMONS Joseph
 Quatre Chemins 25
 4841 Henri-Chapelle
 BELGIQUE
 Début de mandat: 27-06-2019 Administrateur

CLOTUCHE Carine
 Rue de Campine 451
 4000 Liège
 BELGIQUE
 Début de mandat: 27-06-2019 Administrateur

KRINS Fiona

Rue des Economes 22
4051 Vaux-sous-Chevremont
BELGIQUE

Début de mandat: 27-06-2019

Administrateur

EL HASNAOUI Sarah

Rue de Rotterdam 24/11
4000 Liège
BELGIQUE

Début de mandat: 27-06-2019

Administrateur

MARTIN Léon

Avenue Neef 25/21
4130 Esneux
BELGIQUE

Début de mandat: 27-06-2019

Administrateur

GONZALEZ GARCIA Michaël

Rue de la Malgagnée 91
4040 Herstal
BELGIQUE

Début de mandat: 13-11-2020

Administrateur

HLB DODEMONT-VAN IMPE & C° (B00013)

BE 0428.148.201
Chaussée de la Hulpe 166
1170 Watermael-Boitsfort
BELGIQUE

Début de mandat: 01-01-2019

Fin de mandat: 31-12-2021

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

MALMEDY Alain (A01343)

Quai des Vennes 18
4020 Liège
BELGIQUE

N°	BE 0246.905.085	A-app 2.2
----	-----------------	-----------

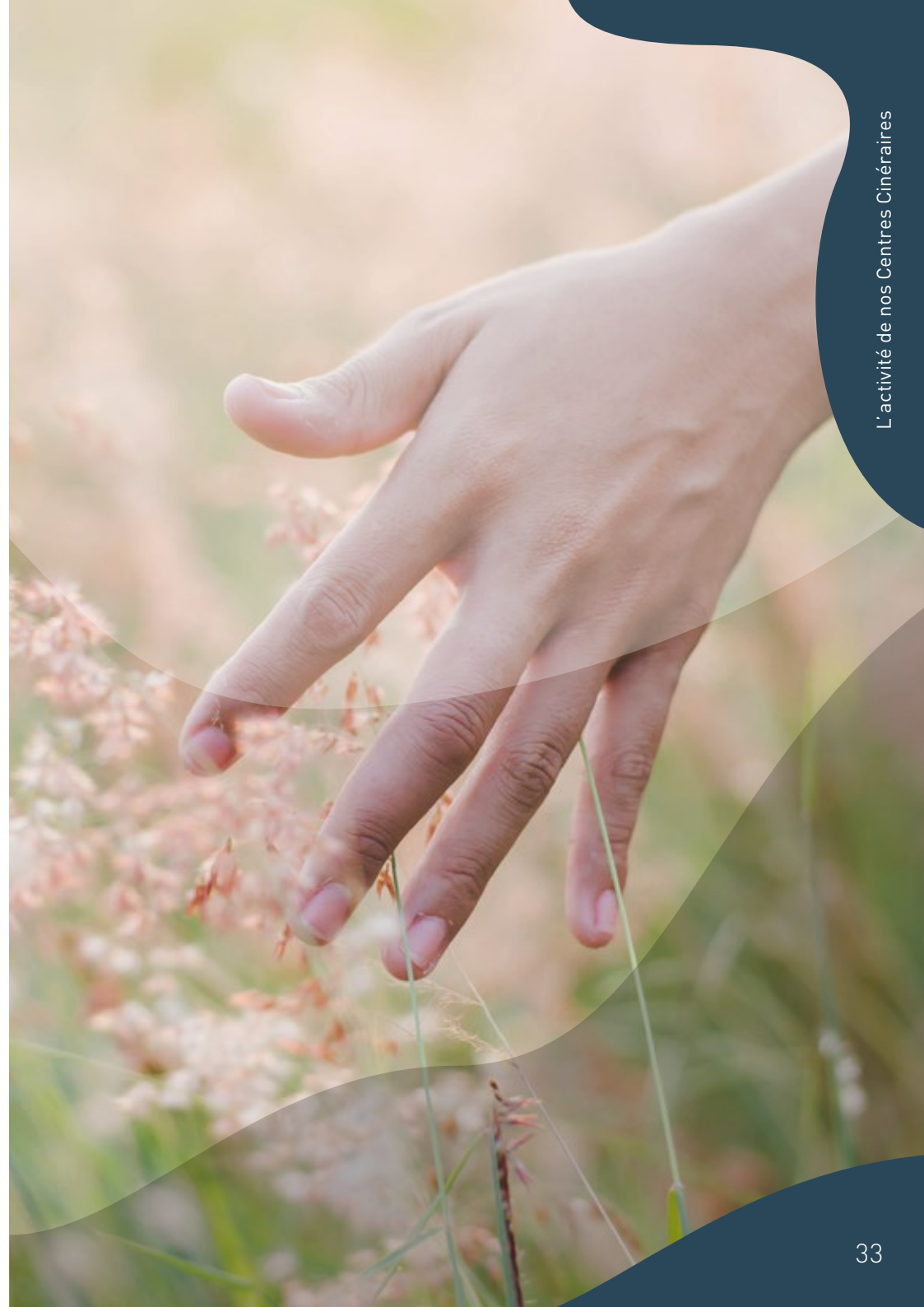
DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.



N°	BE 0246.905.085	A-app 3.1
----	-----------------	-----------

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

ACTIF

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

ACTIFS IMMOBILISÉS

Immobilisations incorporelles

Immobilisations corporelles

Terrains et constructions
Installations, machines et outillage
Mobilier et matériel roulant
Location-financement et droits similaires
Autres immobilisations corporelles
Immobilisations en cours et acomptes versés

Immobilisations financières

ACTIFS CIRCULANTS

Créances à plus d'un an

Créances commerciales
Autres créances

Stocks et commandes en cours d'exécution

Stocks
Commandes en cours d'exécution

Créances à un an au plus

Créances commerciales
Autres créances

Placements de trésorerie

Valeurs disponibles

Comptes de régularisation

TOTAL DE L'ACTIF

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	20		
	21/28	13.416.935	11.370.658
6.1.1	21	444	665
6.1.2	22/27	13.416.491	11.369.993
	22	7.752.800	7.811.424
	23	1.901.222	2.001.409
	24	94.349	45.333
	25		
	26		
	27	3.668.120	1.511.827
6.1.3	28		
	29/58	5.463.524	3.001.300
	29	28.406	30.239
	290		
	291	28.406	30.239
	3	12.372	23.557
	30/36	12.372	23.557
	37		
	40/41	714.416	661.139
	40	497.977	412.615
	41	216.439	248.524
	50/53	1.109.168	1.076.846
	54/58	3.532.229	1.133.891
	490/1	66.933	75.628
	20/58	18.880.459	14.371.958

N°	BE 0246.905.085	A-app 3.2
----	-----------------	-----------

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Apport

Disponible

Indisponible

Plus-values de réévaluation

Réserves

Réserves indisponibles

Réserves statutairement indisponibles

Acquisition d'actions propres

Soutien financier

Autres

Réserves immunisées

Réserves disponibles

Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)

Subsides en capital

Avance aux associés sur la répartition de l'actif net

PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

Provisions pour risques et charges

Pensions et obligations similaires

Charges fiscales

Grosses réparations et gros entretien

Obligations environnementales

Autres risques et charges

Impôts différés

DETTES

Dettes à plus d'un an

Dettes financières

Établissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Dettes à un an au plus

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières

Établissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Comptes de régularisation

TOTAL DU PASSIF

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	10/15	11.745.930	10.832.706
	10/11	6.335.669	6.335.669
	110		
	111	6.335.669	6.335.669
	12	23.602	23.602
	13	4.928.471	3.997.271
	130/1	260.365	213.805
	1311	260.365	213.805
	1312		
	1313		
	1319		
	132		
	133	4.668.106	3.783.466
	14		
	15	458.188	476.164
	19		
	16	141.667	228.990
	160/5	141.667	228.990
	160		
	161		
	162	141.667	228.990
	163		
	164/5		
	168		
	17/49	6.992.862	3.310.262
6.3	17	5.919.948	2.183.387
	170/4	5.891.541	2.153.148
	172/3	5.891.541	2.153.148
	174/0		
	175		
	176		
	178/9	28.407	30.239
6.3	42/48	830.799	897.659
	42	263.898	122.605
	43		
	430/8		
	439		
	44	75.418	377.445
	440/4	75.418	377.445
	441		
	46		
	45	242.348	290.566
	450/3	99.328	82.049
	454/9	143.020	208.517
	47/48	249.135	107.043
	492/3	242.115	229.216
	10/49	18.880.459	14.371.958



N°	BE 0246.905.085	A-app 4
----	-----------------	---------

COMPTE DE RÉSULTATS

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	Produits et charges d'exploitation		
	Marge brute (+)/(-)	9900 3.166.031	2.801.072
	Dont: produits d'exploitation non récurrents	76A	
	Chiffre d'affaires	70	
	Approvisionnements, marchandises, services et biens divers	60/61	
	Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	62 1.748.156	1.835.234
	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	505.414
	Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	631/4	
	Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635/8 -87.323	67.330
	Autres charges d'exploitation	640/8 49.435	13.758
	Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649	
	Charges d'exploitation non récurrentes	66A 21.153	21.403
	Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)	9901 935.306	357.933
	Produits financiers		
	Produits financiers récurrents	75/76B 31.839	31.377
	Dont: subsides en capital et en intérêts	75 31.839	31.377
	Produits financiers non récurrents	753 17.976	17.976
	Charges financières		
	Charges financières récurrentes	65/66B 35.945	31.912
	Charges financières non récurrentes	65 35.945	31.912
	66B		
	Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)	9903 931.200	357.398
	Prélèvement sur les impôts différés	780	
	Transfert aux impôts différés	680	
	Impôts sur le résultat (+)/(-)	67/77	
	Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)	9904 931.200	357.398
	Prélèvement sur les réserves immunisées	789	
	Transfert aux réserves immunisées	689	
	Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	9905 931.200	357.398

N°	BE 0246.905.085	A-app 5
----	-----------------	---------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)	9906	931.200	357.398
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	9905	931.200	357.398
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	14P		
Prélèvement sur les capitaux propres			
Affectation aux capitaux propres	791/2		
à l'apport	691/2	931.200	357.398
à la réserve légale	691		
aux autres réserves	6920 46.560	17.870	
	6921 884.640	339.528	
Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)	14		
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

N°	BE 0246.905.085	A-app 6.1.1
----	-----------------	-------------

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	21.598
8029		
8039	2.110	
8049		
8059	19.488	
8129P	XXXXXXXXXX	20.933
8079	221	
8089		
8099		
8109	2.110	
8119		
8129	19.044	
21	444	

N°	BE 0246.905.085	A-app 6.1.2
----	-----------------	-------------

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXX	20.037.403
8169	2.566.733	
8179	691.996	
8189		
8199	21.912.140	
8259P	XXXXXXXXXX	1.988.314
8219		
8229		
8239		
8249		
8259	1.988.314	
8329P	XXXXXXXXXX	10.655.724
8279	499.083	
8289		
8299		
8309	670.844	
8319		
8329	10.483.963	
22/27	13.416.491	

N°	BE 0246.905.085	A-app 6.3
----	-----------------	-----------

ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Total des dettes à plus d'un échéant dans l'année	42	263.898
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	1.085.545
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	4.834.403
DETTES GARANTIES		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	30.697
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	891	
Autres emprunts	901	30.697
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	30.697
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	892	
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

N°	BE 0246.905.085	A-app 6.4
----	-----------------	-----------

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PERSONNEL			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	27,7	26,4
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE			
Produits non récurrents			
Produits d'exploitation non récurrents	76		
Produits financiers non récurrents	76A		
Charges non récurrentes	76B		
Charges d'exploitation non récurrentes	66	21.153	21.403
Charges financières non récurrentes	66A	21.153	21.403
	66B		
RÉSULTATS FINANCIERS			
Intérêts portés à l'actif	6502		

N°	BE 0246.905.085	A-app 6.5
----	-----------------	-----------

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS		
Dont	9149	
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91612	
Montant de l'inscription	91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92012	
Le montant du prix non payé	92022	

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Subside CRAC

Exercice

30.697

N°	BE 0246.905.085	A-app 6.5
----	-----------------	-----------

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (DONT CEUX NON SUSCEPTIBLES D'ÊTRE QUANTIFIÉS)

Exercice

N°	BE 0246.905.085	A-app 6.6
----	-----------------	-----------

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

HLB DODEMONT-VAN IMPE & C°

Exercice
7.294

TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES

Avec des personnes détenant une participation dans la société

Nature des transactions

Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation

Nature des transactions

Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société

Nature des transactions

Exercice

N°	BE 0246.905.085	A-app 6.8
----	-----------------	-----------

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés (abrogé et intégré dans le nouveau code des sociétés et des associations du 23 mars 2019).

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation [xxx] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de millions EUR

Le compte de résultats [x] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [xxx] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend millions EUR

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

N°	BE 0246.905.085	A-app 6.8
----	-----------------	-----------

	Méthode	Base	Taux en %
Actifs	L (linéaire)	NR (non réévaluée)	Principal
	D (dégressive)	G (réévaluée)	Frais accessoires
	A (autres)		Min. - Max.
1. Frais d'établissement			
2. Immobilisations incorporelles	L	NR	10.00 - 10.00
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux	L		0.00 - 3.00
4. Installations, machines et outillage	L		5.00 - 20.00
5. Matériel roulant			0.00 - 12.50
6. Matériel de bureau et mobilier	L		10.00 - 33.33
7. Autres immobilisations corp.			

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice : milliers EUR
 - montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : milliers EUR

Immobilisations financières :

Des participations [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnements :

FIFO (stock caf,t,ria), P.M.P. (urnes et matricules)

2. En cours de fabrication - produits finis :

3. Marchandises :

4. Immeubles destinés à la vente :

Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.
 - Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ

N°	BE 0246.905.085	A-app 6.8
----	-----------------	-----------

(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [xxxxxxxxxxxxx] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif, les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents

à l'exercice se sont élevés à : milliers EUR

N°	BE 0246.905.085	A-app 6.9
----	-----------------	-----------

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Événements importants survenus après la clôture de l'exercice ; risques et incertitudes pour notre société.

La crise Covid a eu un impact positif et notamment lors de deux pics en avril et novembre sur notre exercice comptable allant du 1 janvier au 31 décembre 2020.

Notre activité de crématorium a été positivement impactée par cette crise ; seule l'activité du secteur salons et cafétéria a été négativement impactée suite à la fermeture des lieux publics engendrant une perte de plus de 50% du chiffre d'affaires. Cette perte du chiffre d'affaires est largement compensée par l'augmentation de notre activité principale, la crémation.

L'augmentation du secteur crématorium en 2020 devrait engendrer une diminution du chiffre d'affaires de ce secteur dans les années à venir et grâce à la structure financière solide de notre société, la continuité de celle-ci n'est en rien menacée. Nous considérons que la crise COVID-19 n'engendre pas de risques spécifiques ni d'incertitudes quant à son évolution.

Liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges pour l'année 2020

NOM SOCIÉTÉ MODE DE PASSATION DES MARCHES

Marché public de fourniture par procédure négociée sans publication préalable relatif aux produits de boulangerie-pâtisserie
 Adjudgé le 10 janvier 2020 à la boulangerie Remacle, route Charlemagne, 16 à 4841 Welkenraedt pour un montant de 85.273,46€, hors TVA.

Marché public de fourniture par procédure négociée sans publication préalable relatif aux boissons froides
 Adjudgé le 10 janvier 2020 à la société Inbev, rue Blanche Planchard, 280 à 4430 Ans pour un montant de 71.436,97€, hors TVA.

Marché public de fourniture par procédure négociée sans publication préalable relatif au système de surveillance par caméras pour le Centre cinéraire de Neufchâteau
 Adjudgé le 17 avril 2020 à la société Prélude, rue Lonhienne, 22 à 4000 Liège pour un montant de 15.917,00€, hors TVA.

Marché public de fourniture par procédure négociée sans publication préalable relatif au système audiovisuel pour les salles de cérémonies du Centre cinéraire de Neufchâteau
 Adjudgé le 17 avril 2020 à la société Prélude, rue Lonhienne, 22 à 4000 Liège pour un montant de 77.019,39 €, hors TVA.

Marché public de fourniture par procédure négociée sans publication préalable du mobilier en bois (bancs, pupitres...) des deux salles de cérémonies du centre cinéraire de Neufchâteau
 Adjudgé le 17 avril 2020 à la société Menuiserie Eddy Dengis, rue des Combattants, 7 à 4360 Oreye pour un montant de 120.347,00 €, hors TVA.

Marché public de travaux par procédure négociée directe avec publication préalable relatif à la construction d'une toiture vitrée en couverture du patio intérieur du Centre cinéraire de Liège
 Adjudgé le 26 juin 2020 à la société Jet Bik Projecten Bv, De Veken, 308 à 1716 KJ Opmeer (Pays-bas) pour un montant de 134.229,72 €, hors TVA.

Marché public de fourniture par procédure négociée sans publication préalable relatif aux produits de boulangerie-pâtisserie
 Adjudgé le 11 décembre 2020 à la boulangerie Remacle, route Charlemagne, 16 à 4841 Welkenraedt pour un montant de 85.273,46€, hors TVA.

Neomansio intègre également les marchés conjoints de la Province de Liège, le SPW et le groupement des crématoriums flamands (VNOG).

N°	BE 0246.905.085	A-app 9
----	-----------------	---------

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Dettes fiscales échues

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

MONTANT DES SUBSIDES EN CAPITALS OU EN INTÉRÊTS PAYÉS OU ALLOUÉS PAR DES POUVOIRS OU INSTITUTIONS PUBLICS

Codes	Exercice
9072	
9076	
9078	183.199

N°	BE 0246.905.085	A-app 12
----	-----------------	----------

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

218

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs
Nombre d'heures effectivement prestées
Frais de personnel

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	ETP	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	ETP
	(exercice)	(exercice)	(exercice)		(exercice précédent)	
100	19,3	12,8	27,7	ETP	26,4	ETP
101	30.238	10.700	40.938	T	45.526	T
102	1.398.874	349.282	1.748.156	T	1.835.234	T

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
Contrat à durée déterminée
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes
de niveau primaire
de niveau secondaire
de niveau supérieur non universitaire
de niveau universitaire
Femmes
de niveau primaire
de niveau secondaire
de niveau supérieur non universitaire
de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction
Employés
Ouvriers
Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	18	12	25,6
110	14	12	21,6
111	4	0	4
112	0	0	0
113	0	0	0
120	10	2	11
1200	2	1	2,8
1201	3	1	3,2
1202	3	0	3
1203	2	0	2
121	8	10	14,6
1210	2	5	5
1211	3	3	5
1212	3	1	3,8
1213	0	1	0,8
130	3	0	3
134	6	5	9,5
132	9	7	13,1
133	0	0	0

N°	BE 0246.905.085	A-app 12
----	-----------------	----------

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	10	4	12,5
305	8	6	12,2

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
Nombre d'heures de formation suivies
Coût net pour la société
dont coût brut directement lié aux formations
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
Nombre d'heures de formation suivies
Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
Nombre d'heures de formation suivies
Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

6. ANNEXES

1. Rapport annuel d'évaluation 2020 des rémunérations

Exposé des motifs

Vu l'article L1523-17, §2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation qui prévoit l'obligation pour le Comité de rémunération d'établir annuellement un rapport écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction ;

Compte tenu que ce rapport est transmis pour information au Conseil d'administration et est annexé au rapport de gestion établi par les administrateurs ;

Compte tenu qu'en 2020, en application du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de nos statuts, l'intercommunale compte quatre organes de gestion, à savoir l'Assemblée générale constituée des représentants des associés, le Conseil d'administration composé de 15 administrateurs, le Comité de rémunération composé de 5 administrateurs et le Comité d'audit composé de 3 administrateurs ;

Compte tenu que l'exercice d'un mandat d'administrateur implique pour celle et celui qui l'accepte une charge de travail et des responsabilités non négligeables, c'est en effet le Conseil d'administration qui propose à l'Assemblée générale la stratégie de l'intercommunale, les budgets nécessaires pour la mener et qui contrôle sa mise en œuvre pour in fine arrêter les comptes annuels ;

Compte tenu que l'administrateur assume des responsabilités civiles ou pénales ;

Compte tenu que les mandats exercés au sein de l'Assemblée générale et du Comité de rémunération sont exercés à titre gratuit ;

Compte tenu que les administrateurs ont perçu par séance à laquelle ils ont participé un jeton de présence de 205 € brut, soit inférieur au montant de 125 € brut à l'indice 138,01 prévu par le CDLD ;

Compte tenu que le montant annuel brut des jetons de présence perçus par un administrateur ne dépasse pas le montant de 4.999,28 € à l'indice 138,01 ;

Compte tenu que parmi les administrateurs, seuls le Président et le Vice-président ont perçu une rémunération durant l'année 2020 ;

Compte tenu que l'allocation d'une rémunération se justifie pour le Président et le Vice-président par la plus grande implication que ces postes nécessitent, la maîtrise et la préparation nécessaire de certains dossiers, la disponibilité plus grande et les réunions plus nombreuses, qu'elles soient officielles ou informelles ;

Compte tenu des spécificités de l'intercommunale Neomansio et de l'annexe 1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, trois critères déterminent la rémunération du Président du Conseil d'administration (population des communes associées, chiffre d'affaires de l'institution, personnel occupé) ;

Vu que le chiffre de la population desservie par les communes associées à l'intercommunale s'élève à 922.354 conformément à l'article L1121-3, alinéa 3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu que le chiffre d'affaires de l'intercommunale Neomansio repris dans les comptes annuels 2019 s'élève à 3.905.297 € ;

Vu que le nombre de personnes occupées calculé en ETP et repris au registre du personnel est de 26 ;

Vu que le score total cumulé relatif aux trois critères précités est égal à 2 et correspond au plafond 4 tel que repris dans l'annexe 1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Compte tenu que la rémunération barémique brute annuelle associée à ce plafond 4 est égal à 14.283,67 € à l'indice 138,01 ;

Compte tenu que la rémunération barémique brute annuelle attribuée au Président de l'intercommunale Neomansio est de 14.283,67 € à l'indice 138,01 ;

Compte tenu que l'annexe 1 du Code précité prévoit que la rémunération du Vice-président est fixée à 75% de la rémunération du Président ;

Compte tenu des spécificités de l'intercommunale Neomansio et de la présence de différents sites d'exploitation ;

Compte tenu que le Président et le Vice-président ont participé à l'ensemble des réunions des organes de gestion ;

Compte tenu que les administrateurs ne perçoivent pas d'avantages en nature ;

Compte tenu que sont considérés comme exerçant une fonction de direction les trois directeurs dont le directeur général qui est titulaire de la fonction dirigeante locale ;

Compte tenu de la décision du Comité de rémunération et du Conseil d'administration du 13 janvier 2017 d'allouer les échelles de rémunération annuelle à l'indice 138,01 du directeur général, du directeur administratif et du directeur de site en fonction du nombre de site ;

Nombre de sites	ADG (Directeur général)	ADSA (Directeur administratif)	ADST (Directeur technique)
1	69.513 €	36.834 €	36.834 €
2	76.847 €	44.168 €	44.168 €
3	84.181 €	51.502 €	51.502 €
4	91.515 €	58.836 €	58.836 €

Compte de la décision du Comité de rémunération et du Conseil d'administration du 13 janvier 2017 d'adopter les indemnités reprises à l'article 51 du statut pécuniaire au bénéfice des fonctions de direction (voiture de fonction, carte de carburant, indemnité mensuelle de disponibilité et de bureau, GSM et abonnement) ;

Compte tenu que le montant brut total des rémunérations et avantages alloué au Directeur général (fonction dirigeante locale) ne dépasse pas le plafond déterminé à l'annexe 4 du CDLD et est obtenu en additionnant toutes les sommes en espèces et tous les avantages évaluables en argent ;

Compte tenu qu'aucun autre membre du personnel ne dépasse la rémunération accordée au fonctionnaire dirigeant local ;

Compte tenu que le personnel hors direction bénéficie des barèmes RGB et des différents avantages tels que repris dans le statut pécuniaire ;

Décision

L'ensemble des membres présents du Comité de rémunération approuvent la pertinence des rémunérations et autres avantages, pécuniaires ou non, accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice 2020 ainsi que la politique globale de rémunération et transmettent pour information le présent rapport d'évaluation des rémunérations 2020 au Conseil d'administration du 30 avril 2021.

2. Rapport annuel de rémunération

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	BE 0246 905 085
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	Neomansio
Période de reporting	2020

Nombre de réunions	
Assemblée générale	3
Conseil d'administration	10
Bureau exécutif	Néant
Comité de rémunération	1
Comité d'Audit	1



Titulaires de fonction de direction

Fonction ¹	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ²	Détail de la rémunération annuelle brute ³	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Fonctionnaire dirigeant local – Directeur général	Dussard Philippe	-	Uniquement rémunération fixe	Néant
Directeur administratif et financier	Gérardon Damien	-	Uniquement rémunération fixe	Néant
Directeur de site et technique	Dothée Dominique	-	Uniquement rémunération fixe	Néant
Total rémunérations		390.179,56 €		Néant

¹ Indiquer la fonction occupée au sein de la structure, étant entendu que n'est visé que le staff de direction de cette dernière. - ² Indiquer la rémunération totale annuelle brute indexée, comprenant toutes sommes en espèces et tous avantages évaluable en argent. - ³ Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle (sommes en espèces, autres avantages éventuels conformément aux règles reprises à l'annexe 4 au présent Code).

Membres du Conseil d'administration

Fonction ¹	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ²	Détail de la rémunération et des avantages ³	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération	Participation aux réunions
Président	Marait Louis	24.746,07 €	Uniquement indemnité annuelle de 14.283,67€ (index 138,01)	Plafond 4 = à 14.283,67€ (index 138,01)	Néant	100%
Vice-président	Miguel Fernandez	18.559,56 €	Uniquement indemnité annuelle de 10.712,75€ (index 138,01)	75% du plafond accordé au Président	Néant	100%
Administrateur	Moinet Bernard	1.640 €	Uniquement jeton de présence	Néant	Néant	80%
Administrateur	Krettels Guy	1.845 €	Uniquement jeton de présence	Néant	Néant	90%
Administrateur	Maniglia Giuseppe	1.640 €	Uniquement jeton de présence	Néant	Néant	80%
Administrateur	Omari Mwayuma Marie-Jeanne	1.845 €	Uniquement jeton de présence	Néant	Néant	90%
Administrateur	Missaire Thierry	2.050 €	Uniquement jeton de présence	Néant	Néant	100%
Administrateur	Clotuche Carine	1.435 €	Uniquement jeton de présence	Néant	Néant	70%
Administrateur	André Denis	1.640 €	Uniquement jeton de présence	Néant	Néant	80%
Administrateur	Sarah El Hasnaoui	820 €	Uniquement jeton de présence	Néant	Néant	40%
Administrateur	Michel Faway	2.255 €	Uniquement jeton de présence	Néant	Néant	100%
Administrateur	Fiona Krins	1.640 €	Uniquement jeton de présence	Néant	Néant	70%
Administrateur	Léon Martin	2.255 €	Uniquement jeton de présence	Néant	Néant	100%
Administrateur	Joseph Simons	2.050 €	Uniquement jeton de présence	Néant	Néant	100%
Administrateur	Arnaud Thonard (jusqu'au 28/09/20)	1.640 €	Uniquement jeton de présence	Néant	Néant	100%
Administrateur	Michaël Gonzalez (depuis le 13/11/20)	410 €	Uniquement jeton de présence	Néant	Néant	100%
Total général		66.470,63 €				

¹ Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur - ² La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code. - ³ Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus [article L5311-2, § 1^{er}].

Membres de l'Assemblée générale durant l'année 2020

Ans	100%	Herve	33,3%	Seraing	66,6%
Aubel	100%	Jalhay	66,6%	Soumagne	100%
Awans	66,6%	Juprelle	66,6%	Spa	0%
Aywaille	66,6%	Kelmis	33,3%	Sprimont	66,6%
Baelen	33,3%	Liège	100%	Stavelot	33,3%
Bassenge	100%	Lierneux	33,3%	Stoumont	0%
Beyne-Heusay	66,6%	Limbourg	100%	Theux	66,6%
Blegny	100%	Lontzen	100%	Thimister-Clermont	66,6%
Büllingen	66,6%	Malmedy	66,6%	Trois-Pont	0%
Burg-Reuland	66,6%	Marchin	100%	Trooz	66,6%
Chaufontaine	66,6%	Nandrin	66,6%	Verviers	33,3%
Dalhem	100%	Neufchâteau	33,3%	Visé	66,6%
Dison	66,6%	Neupré	0%	Waimés	0%
Engis	33,3%	Olné	33,3%	Wanze	33,3%
Esneux	66,6%	Oreye	100%	Waremme	66,6%
Eupen	100%	Oupeye	33,3%	Welkenraedt	100%
Flémalle	100%	Pepinster	100%		
Fléron	66,6%	Plombières	100%		
Grâce-Hollogne	100%	Raeren	66,6%	Province de Liège	100%
Herstal	33,3%	Remicourt	100%	Province de Luxembourg	100%

Membres du Conseil d'administration durant l'année 2020

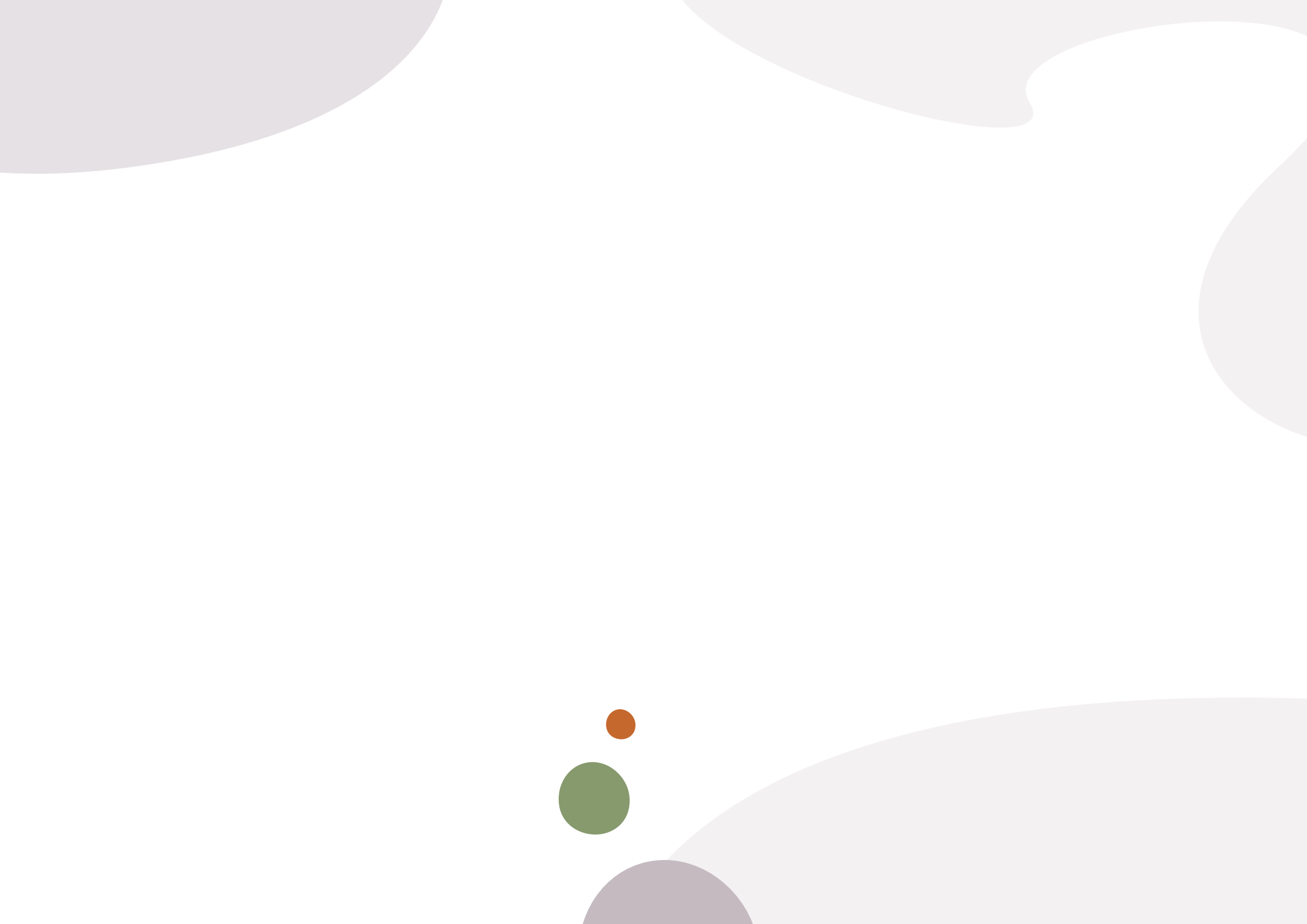
Carine Clotuche	70%	7/10
André Denis	80%	8/10
Sarah El Hasnaoui	40%	4/10
Michel Faway	100%	10/10
Miguel Fernandez	100%	10/10
Guy Krettels	90%	9/10
Fiona Krins	70%	7/10
Giuseppe Maniglia	80%	8/10
Louis Maraite	100%	10/10
Léon Martin	100%	10/10
Thierry Missaire	100%	10/10
Bernard Moinet	80%	8/10
M-J Omari Mwayuma	90%	9/10
Joseph Simons	100%	10/10
Arnaud Thonard	100%	7/7 - jusqu'au 28/09/20
Michaël Gonzalez	100%	2/2 - depuis le 13/11/20

Membres du Comité d'audit durant l'année 2020

Michel Faway	100%	1/1
Fiona Krins	100%	1/1
Léon Martin	100%	1/1

Membres du Comité de rémunération durant l'année 2020

Sarah El Hasnaoui	0%	0/1
Léon Martin	100%	1/1
Thierry Missaire	100%	1/1
Bernard Moinet	100%	1/1
M-J Omari Mwayuma	100%	1/1





Neomansio
crématoriums de service public

Centre Cinéraire LIÈGE

Rue des Coquelicots 1 - B-4020 Liège
T. +32 (0)4 342 80 73 - F. +32 (0)4 344 25 27

Centre Cinéraire WELKENRAEDT

Rue de l'Yser 146 / 148 - B-4840 Welkenraedt
T. +32 (0)87 32 55 00 - F. +32 (0)87 32 55 09

info@neomansio.be | www.neomansio.be